

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°91 DÉCEMBRE 2023

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Partout contre la barbarie, laïcité !

P. 2



La laïcité, une indispensable condition de la paix en Palestine

P. 3

Toujours plus d'argent public de la Région pour l'enseignement privé

P. 4

Pour combattre les violences envers les femmes, il faut des moyens et une volonté politique !

P. 10

Cité immersive viking à Rouen en 2024

P. 19

Loi Darmanin : les petits calculs électoraux sur le dos des étrangers

P. 22

AGENDA

- 16.12.2023 : Manifestation place St Sever à Rouen à l'occasion de la journée internationale des migrants
- 17.02.2024 : Assemblée générale ordinaire du CREAL76

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page www.creal76.fr

Avec ce numéro un supplément :

Les raisons de la situation actuelle au Proche-Orient



Sommaire

- 2 - Édito : Partout contre la barbarie, laïcité
- 3 - Chronique du mécréant : la laïcité , une indispensable condition de la paix en Palestine
- 4 - Toujours plus d'argent public de la Région pour l'enseignement privé
 - Enseignement : territorialiser, autonomiser, contractualiser, précariser, privatiser
- 5 - Austerité pour l'université publique, progression des crédits pour le privé
 - Inceste censuré
- 6 - Le paradoxe de la loi Falloux
 - Texte en ligne : centenaire de la République turque
- 7 - L'apprentissage vous dis-je, l'apprentissage !
 - Texte en ligne : pluralité de l'antisémitisme
- 8 - L'antisémitisme, une peste toujours actuelle
 - Le Hamas, une catastrophe pour Israël et les Palestiniens
- 9 - Note de lecture : La colère et l'oubli
- 10 - Pour combattre les violences envers les femmes, il faut des moyens et une volonté politique !
- 12 - Médias numériques : fabriques et relais du sexisme
 - Texte en ligne : dérives scolaires
- 13 - Avortement
- 14 - Iran : la police des mœurs fait encore une victime...
 - Canada : la (divine) surprise des militant·e·s LGBT
- 15 - Décryptage : qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité ? un crime de guerre ?
 - Prix Sakharov à Mahsa Amini
- 16 - Coup de chapeau à Narges Mohammadi
 - Note de lecture : Promouvoir la laïcité (en milieu hostile)
- 17 - Comment certains discours antiracistes et féministes se colorent de dangereuses références au « droit du sang »
 - Hommage de de la ville de Rouen à Gisèle Halimi
- 18 - Le service public, un projet de société combattu et laminé par le néolibéralisme
- 19 - Mos croisés
 - Prix Samuel Paty
 - Texte en ligne : en Ardèche on bétonne au nom de Dieu
- 20 - Vie du CREAL
 - Cité immersive viking à Rouen en 2024
- 21 - Note de lecture : L'évolution évolue bien
- 22 - Loi Darmanin : les petits calculs électoraux sur le dos des étrangers
 - Texte en ligne : pénétrer sans autorisation dans une forêt privée est puni
- 23 - Samuel Paty, Dominique Bernard...
 - Dissolution des Soulèvements de la Terre annulée mais...
- 24 - Chronique de Rahan : Punaise !

O t - a - i - e

Barbaries

Les idéologies identitaires, les guerres, le bellicisme et l'armement concomitants, le fiasco et l'impuissance de l'ONU, le déni des droits des populations et des individus, le fondamentalisme religieux produisent et alimentent des barbaries dévastatrices et meurtrières.

Sur tous les continents, ces fléaux progressent, se combinant parfois. L'Europe n'est pas épargnée, que l'extrême droite y soit influente ou au pouvoir, le plus souvent dans des coalitions. La récente première place aux élections du Parti pour la liberté de Geert Wilders aux Pays-Bas, le gouvernement de Georgia Meloni en Italie, de Viktor Fico en Slovaquie sont inquiétants. La victoire de Javier Milei en Argentine, après les mandats de Bolsonaro au Brésil et de Trump aux États-Unis, le score important du néo pinochetiste Kast au Chili, la dérive autoritaire du président Nayib Bukele au Salvador témoignent d'une faiblesse de la gauche face au rouleau compresseur du néolibéralisme. Quant à l'extrême droite religieuse, elle inflige sa barbarie aux populations en Afghanistan, en Iran, au Nigéria mais aussi en Inde et dans de nombreuses régions. Parmi les constantes de ces pouvoirs, on trouve presque toujours un volant sécuritaire liberticide, l'opposition aux migrant·e·s et la xénophobie, la remise en cause de l'écologie sur fond de climato-scepticisme, l'homophobie et l'opposition à l'avortement et aux droits des femmes. Dans de nombreux pays, en France aussi avec par exemple le projet de loi asile-immigration de Darmanin, le cordon républicain a sauté.

La religion est souvent aussi une constante, version fondamentaliste, messianique ou mysticiste pour l'argentin Javier Milei qui se voit en leader charismatique et parle à Dieu à travers son chien qui ne doit pas être un infidèle !

Si le conflit Israël-Palestine a une indéniable composante de colonialisme et de spoliation des terres palestiniennes, d'impunité des colons israéliens en Cisjordanie, d'apartheid selon une instance de l'ONU³, comment pourrait-on ignorer que le fanatisme religieux a contribué à la perpétration par le Hamas d'actes barbares le 7 octobre ?

Un ex-député et historien palestinien à la Knesset, Mohamed Bakareh, le dit : « *Des dizaines d'années de souffrance palestinienne ne justifient pas ce qui s'est passé le 7 octobre, et ce qui s'est passé le 7 octobre ne justifie pas ce qui se passe à Gaza¹* ».

Les violences faites aux femmes et aux populations dans les guerres et conflits, sous les régimes théocratiques d'Iran ou d'Afghanistan, envers les Ouighours en Chine ou les Rohingyas au Myanmar (ex Birmanie) ne sont pas toujours dénoncées par l'ensemble des organisations féministes ou antiracistes. Hélas, l'initiative de manifestation contre l'antisémitisme en France a été abandonnée à la droite, permettant au Rassemblement national de s'y immiscer.

Pour défendre les libertés fondamentales, les droits des femmes, une paix juste et durable, la laïcité est une condition indispensable et un principe d'avenir commun. Et c'est bien ce principe que visait l'assassin de Dominique Bernard à Arras, islamiste pour qui la liberté de conscience n'est pas concevable. Au Proche Orient, au-delà de la possibilité d'une solution à deux ou à un État que nous ne trancherons pas ici, presque seul, Craig Mokhiber, directeur du Bureau de New York du Haut Commissariat aux droits de l'homme relevant de l'ONU exprime cette nécessité dans sa lettre de démission : « *Nous devons soutenir l'établissement d'un État unique, démocratique et laïque dans toute la Palestine historique [...]*² » .

Partout, contre la barbarie, laïcité ! ☐

Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 6.12.23

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/international/171123/chasser-les-palestiniens-de-gaza-est-un-reve-tres-dangereux-et-deja-ancien>

² <https://ismfrance.org/index.php/2023/11/01/lettre-de-demission-de-craig-mokhiber-directeur-du-bureau-de-new-york-du-haut-commissariat-aux-droits-de-lhomme/>

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

La laïcité : une indispensable condition de la paix en Palestine

Au mois d'août 1955 la guerre d'indépendance en Algérie a plus d'un an. D'atroces tueries ensanglantent le Constantinois. Les 20 et 21, le FLN massacre des colons et des musulmans soupçonnés de collaboration ou signataires d'un appel condamnant « toute violence d'où qu'elle vienne ». L'armée française et des milices de pieds-noirs armés répliquent avec une violence indigne et aveugle. 171 Européens civils et près de 10 000 musulmans périssent lors de ces événements.

Tous les ponts ont brûlé. Il ne peut plus être question de voie diplomatique ou de négociation. Les démocrates, les hommes et femmes politiques, les journalistes, les intellectuel.le.s qui, de part et d'autre, recherchent une solution politique, sont méprisé.e.s, au mieux, emprisonné.e.s ou assassiné.e.s, au pire. Les partisans de la guerre à outrance ont gagné. Qu'ont-ils gagné ?

Les Algériens ont conquis leur indépendance, mais 70 ans plus tard, l'Algérie n'en finit pas de bafouiller sa démocratie, rongée par la corruption, le chômage de masse et la misère. Les droits des femmes y sont toujours bafoués et l'influence de l'islamisme radical ne s'est jamais démentie. En France, après la décolonisation, les nostalgiques de l'Algérie française ont créé un parti fasciste, qui d'avatars en avatars, a aujourd'hui 88 députés à l'Assemblée nationale. Le gouvernement Macron prépare une loi immigration inspirée par les thèses d'une extrême droite qui s'arc-boute sur les seules racines chrétiennes de notre pays. Cette violence, dont les leçons n'ont jamais véritablement été tirées, de part et d'autre de la Méditerranée, continue à empoisonner nos sociétés.

C'était le même choix criminel qu'avaient fait le 9 avril 1948 les milices sionistes de l'Irgoun et du Lehi en massacrant les habitants pacifistes du village palestinien de Deir Yassein. L'opération n'avait pas d'autre but que de terroriser les populations civiles musulmanes et les inciter à partir. Et comme si ce cauchemar ne devait jamais avoir de fin, c'est le même choix criminel qu'ont fait ces dernières semaines, les terroristes islamistes du Hamas, pour répondre au colonialisme de l'État d'Israël qui bafoue les traités internationaux et prive les populations de



Gaza des droits les plus élémentaires. Aussitôt le gouvernement israélien a répondu, en écrasant indifféremment sous un déluge de bombes, combattants et civils, hommes, femmes et enfants.

Dans les années 50, sommé de choisir son camp, Albert Camus se tiendra toujours à l'écart de cette folie : « Je dis seulement qu'il faut refuser toute légitimation de la violence. Elle est à la fois nécessaire et injustifiable. Alors je crois qu'il faut lui garder son caractère exceptionnel précisément, et la resserrer dans les limites qu'on peut. Cela veut dire qu'on ne doit pas lui donner de significations légales ou philosophiques.¹ »

En Palestine aujourd'hui, même si les enjeux géopolitiques et l'histoire du Moyen-Orient sont très difficiles à appréhender dans leur globalité, mêlant intérêts économiques, stratégiques et rivalités de leadership régional, c'est bien la radicalisation religieuse qui légitime l'horreur.

Dans ces situations de tensions, la religion donne le coup de grâce aux valeurs démocratiques qui sont les seuls remparts qui nous protègent du chaos. Au-delà des contingences terrestres, au-delà de la complexité de la condition humaine, dans la terrifiante certitude du croyant, elle affirme au nom de la foi. Elle donne le droit à la barbarie, l'autre s'étant lui-même soustrait aux égards qu'on doit à l'humain, puisqu'il refuse de partager la même croyance.

Dans un livre récent Samy Cohen note : « La sécularisation à l'israélienne, n'a jamais signifié le rejet du judaïsme, vécu comme un élément structurant de l'identité personnelle. » et même si « les ultra-orthodoxes, [sont] jugés à bien des égards obscurantistes », on assiste aujourd'hui à une « contre-révolution nationaliste et religieuse² ». Quant au Hamas, le mouvement fait dans l'article six de sa charte islamiste une référence textuelle à Mohamed Iqbal, un fondateur du nationalisme pakistanais : « Si la foi est perdue, la sécurité disparaît et il n'y a plus de vie pour celui qui n'adhère pas à la religion ; celui qui accepte la vie sans religion a pris l'anéantissement comme compagnon³ ».

Il existe aujourd'hui en Palestine et en Israël, des organisations, des hommes et des femmes laïques refusant l'engrenage de la terreur et le fanatisme religieux.

Par delà le fracas des bombes, faisons entendre leurs voix. □

¹ A. Camus : *Écrits libertaires : 1949-1960* rassemblés et présentés par Lou Marin

² S. Cohen : *Israël, une démocratie fragile*

³ Jan Feigenbaum : « *Le Hamas, un fascisme religieux* » publié dans le journal de l'Union communiste libertaire, mai 2006

Toujours plus d'argent public de la Région pour l'enseignement privé !

La région Normandie s'est engagée dès 2018 à développer des écoles de production alors hors contrat. La première de ces écoles techniques privées a été fondée en 1882 à Lyon par l'abbé Boisard. Les élèves de 15 à 18 ans, non rémunérés, y produisent pour de vrais clients sur deux tiers du temps. Il en existe 65 et il s'en ouvre une par mois selon la [Fédération nationale](#) des écoles de production sise à Lyon. **La région Normandie en compte désormais 10 et a décidé d'allouer 60 000 euros à chacune des trois dernières** qui viennent d'être créées à Caen, Flers et Vire. En ex-Haute-Normandie, il y en a 4 : Petit-Quevilly, Le Havre, Évreux, Beaumesnil. Les syndicats FO, FA-FP (Fédération autonome de la fonction publique) et FSU avaient contesté que « ces écoles répondent à la question du décrochage » comme elles en font la publicité. Le développement rapide de ces écoles à petits effectifs - une douzaine d'apprentis par classe - bénéficie notamment du soutien de la [Fondation Total](#) qui verse 60 millions d'euros sur 10 ans pour les faire passer de 25 en 2018 à 100 en 2028. Cette expansion est facilitée par la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel - défendue par Muriel Pénicaud en 2018 – qui par son [article 25](#) reconnaît ces écoles techniques privées. Les lycées publics techniques et professionnels ne bénéficient pas de telles sollicitudes, bien au contraire.

Le 6 novembre, la [Commission permanente de la Région](#) s'est aussi montrée très généreuse envers la récente et première école vétérinaire privée en France UniLaSalle implantée à Mont-Saint-Aignan. D'abord la Région accorde **1,13 million d'euros de subvention de fonctionnement** pour les trois prochaines années après avoir contribué à sa création conjointement avec la métropole Rouen-Normandie. Le même jour, elle lui attribue **759 000 euros** « pour

financer le programme d'actions internationales de son institut polytechnique sur la période 2023-2026 ». Rouen Normandy Invest soutient UniLaSalle. Cette agence de développement économique et d'attractivité - dont les moyens proviennent à 80 % de la Métropole-Rouen-Normandie - se félicite d'une aide européenne via le Fonds de développement régional (FEDER) à UniLaSalle. Il s'agit d'une subvention de 125 000 € pour le packaging d'un [parfum](#) développé par la Maison Parfum Berry. L'argent n'a pas d'odeur ?

Il est établi, notamment dans le rapport de la Cour des comptes de juin 2023 (« *la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat est en fort recul depuis une vingtaine d'années* ») qu'un euro attribué à l'enseignement privé est un euro investi dans la ségrégation sociale des élèves. Il est permis d'extrapoler ces constats pour l'enseignement supérieur eu égard au fort développement du privé qui scolarise 22 % des effectifs étudiants (730 000). □

Vingt-six organisations publient une Lettre ouverte

Sur le site du CREAL76, nous avons publié cette [lettre](#) aux présidents de la Région et de la Métropole. Diffusée en octobre, elle n'a pas retenu l'attention de la presse ni suscité de réponse des deux présidents. La lettre sera diffusée auprès des personnels de l'université et de l'Insa et des étudiant·e·s (Mont-Saint-Aignan, Madrillet et Avenue Pasteur à Rouen). Les organisations décident de s'adresser aux élu·e·s des collectivités ainsi qu'aux députés et sénateurs. Une pétition est en ligne : <https://chnq.it/xMcT9rbVWC>

Enseignement : territorialiser, autonomiser, contractualiser, précariser, privatiser

Tel est le credo de la Cour des comptes dans une note de juillet 2023 qui répète une nouvelle fois ces antiennes contre l'école publique.

La Cour justifie ses propositions par la croissance, déraisonnable à ses yeux, des dépenses scolaires estimées à 109 milliards : 78 pour l'État et 31 pour les collectivités locales.

Elle fait cependant silence dans ces dépenses, sur la somme dévolue à l'enseignement privé, environ 12 milliards. Elle ne rapporte pas non plus la dépense d'éducation au PIB qui était de 7,8 % à la fin des années 90 contre 6,8 % en 2022.

Et la Cour veut encore faire des économies ! Les quatre leviers qu'elle propose pour y parvenir sont : anticiper la « chute démographique » pour fermer des postes ; aller vers la suppression des concours de recrutement et fermer les petits établissements scolaires ; aller vers une gestion de proximité (formation, absences, remplacement ;

développer l'autonomie des établissements sous la houlette d'un chef et des rectorats. La Cour entend favoriser le privé en donnant « *davantage de compétences et d'autonomie aux Rectorats, par exemple, dans le dialogue avec l'enseignement privé sur la gestion de moyens, des ouvertures et des fermetures de classes* ». Déjà en janvier 2023, la Cour préconisait des établissements autonomes sous contrat avec l'État, financés selon les résultats des élèves et dotés d'un vrai manager. Ce type d'établissement a pourtant été un échec en Suède comme en Angleterre... C'est le modèle du privé appliqué à l'école publique ! Le texte adopté par le Sénat en avril 2023 va dans le même sens : contractualisation des écoles et établissements, évaluation par les chefs d'établissement, fin des règles du mouvement et donc recrutement local. Au final, c'est la privatisation du public, la fin du statut de fonctionnaire. □

Sources : <https://www.cafepedagogique.net/2023/07/10/la-cour-des-comptes-veut-des-etatiser-le-metier-enseignant/#:~:text=La%20Cour%20appelle%20C3%A0%20territorialiser,Ecole%2C%20le%204%C3%A8me%20depuis%202022.> et <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/privilegier-lapproche-territoriale-et-lautonomie-dans-la-gestion-des-depenses>

« *Nous ne savons que trop bien que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens.* »

Nelson Mandela (1997)

Austérité pour l'université publique, progression des crédits pour le privé

Les difficultés financières des universités devenues autonomes seront encore accrues par la loi de finances 2024 dans un contexte de pauvreté étudiante. Et pour l'enseignement public des premier et second degrés, 2011 postes seront supprimés.

Si l'enseignement privé perd dans ces degrés 501 emplois, son budget en termes de crédits de paiements progresse plus vite que l'inflation (+ 6,7 %) contre 4,6 % dans le premier degré public et 5,4 % dans le second degré public. Ainsi le privé va disposer de 9,03 milliards en 2024, chiffre record, somme à laquelle il faut ajouter les financements des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et des officines défiscalisées de soutien. Dans une situation de crise des recrutements et de démissions d'enseignant·e·s, la pause démographique (- 100 000 élèves sur environ 12 millions soit -0,8 %) aurait pu permettre de commencer à diminuer le nombre d'élèves par classe qui est, en France, nettement plus élevé que dans les autres pays de l'OCDE contrairement aux salaires !

Les déclarations de Macron assénant qu'il n'y avait « pas de problème de moyens » dans l'enseignement supérieur public sont contredites par les chiffres. La dépense par étudiant est en baisse depuis 2010 avec un

nombre d'inscrits qui a augmenté de 25 % tandis que le budget n'augmentait que de 10 % et que le nombre d'enseignant·e·s baissait de 2 %. « Pour retrouver les taux d'encadrement de 2010, il faudrait créer 11 000 postes dans les Universités », a calculé un maître de conférences en sciences informatiques de Strasbourg. En euros constants le budget 2024 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est en baisse et présente le rapport au produit intérieur brut le plus bas depuis 20 ans. Cette situation explique le recours à un nombre estimé entre 100 000 et 130 000 contractuels et vacataires. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur privé prospère et représente désormais un quart des étudiant·e·s. Parcoursup propose 40 % des formations supérieures dans le privé, les lycéen·ne·s ne le savent pas forcément quand ils formulent leurs vœux ! Quant à la réforme de l'apprentissage de 2018, elle permet de rendre quasi gratuits les frais d'inscription et de scolarité dans les établissements privés par alternance qui prospèrent. □

Sources : <https://www.cafepedagogique.net/2023/09/28/budget-2024-2500-postes-supprimees/> et <https://www.alternatives-economiques.fr/rentree-tension-a-fac/00108495>

Inceste censuré

Neige Sinno, prix Goncourt 2023 pour son roman *Triste Tigre*¹ a vu son livre censuré par la proviseure d'un lycée catholique de Ploërmel en Bretagne argumentant que le livre contient des passages avec « des mots, des phrases, des pages qui peuvent heurter des sensibilités ». La directrice poursuit, pour se justifier, qu'« il y a des passages d'une grande violence ». Cette personne qui censure ce livre a inscrit son lycée au prix de la plume lycéenne organisé par la région Bretagne et son rectorat. Les lycéens doivent rédiger des chroniques sur les 16 romans sélectionnés pour le Goncourt des lycéens. Parmi ces 16 ouvrages, nous retrouvons le titre *Triste Tigre*².

Effectivement, ce roman présente des passages poignants, voire écrits avec des termes crus. Neige Sinno s'est posé la question de la pertinence d'écrire sur ce sujet. « Et pourtant, je vais l'écrire quand même dans une espèce de rébellion insensée. Prendre le taureau par les cornes et le faire tourner en bourrique. » C'est exactement ce qu'elle met en œuvre dans ce texte bouleversant. Elle s'efforce de nous faire comprendre une réalité, celle de l'inceste, en décortiquant tous les liens possibles depuis son propre vécu, abordant des thèmes tels que la communication, le silence, l'information des enfants, le procès, jusqu'à tenter de se positionner dans la pensée de l'agresseur. Elle raconte les raisons qui l'ont menée à intenter un procès contre son beau-père, auteur des sévices qu'elle a vécus³.

Quelle part peut prendre la littérature dans la prise de conscience pour le commun des mortels de faits traumatisants, criminels ? Neige Sinno évoque cette question à travers des auteurs tels que V. Nabokov, V. Woolf, T. Morrison, C. Angot, mais également en citant Primo Lévi

pour son récit sur les camps de concentration. Alors que la sexualité entre adultes et enfants fut considérée un temps comme normale⁴, l'auteur montre dans son ouvrage une tout autre réalité, celle du traumatisme, un poids qu'on « trimballe en soi, sous différentes formes, toute sa vie », avec des conséquences sociales, physiques (maladies chroniques...) pouvant aboutir au suicide, comme nous le voyons dans le film récemment sorti de Mona Achache *Little Girl Blue* (2023).

Lors de son passage à Ploërmel dans une librairie, Neige Sinno a rencontré des élèves du lycée venus acheter ce roman interdit dans leur bâtiment. Elle estime que cette interdiction s'ajoute aux violences faites aux enfants⁵. Quand on sait qu'en moyenne un enfant sur 10, issus de toutes les classes sociales, subit des agressions sexuelles, dans ce lycée de 1 700 élèves, on peut considérer que 170 élèves sont concernés.

Si la littérature permet une ouverture vers le monde des possibles et de l'imaginaire, elle est également l'ouverture vers la connaissance de la réalité, une source d'information pour les jeunes, un moyen de résister par la connaissance. Savoir pour pouvoir.

Véronique Calas, proviseure du lycée privé de Ploërmel, ne s'est plus exprimée ; elle n'est pas revenue sur sa décision. □

¹ Neige Sinno, *Triste Tigre*, POL, 2023

² *Triste Tigre* a reçu le jeudi 23 novembre le prix Goncourt des lycéens

³ Cet homme fut condamné en 2000 pour ces faits.

⁴ Cf. pétition du 26/01/1977 signée entre autres par Aragon, Beauvoir, Sartre, Barthes, Deleuze

⁵ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/lorient/neige-sinno-a-ploermel-apres-l-interdiction-de-triste-tigre-dans-un-lycee-privé-une-decision-injuste-qui-participe-au-silence-autour-des-violences-sexuelles-faites-aux-enfants-2874461.html>

Le paradoxe de la loi Falloux

Le 10 mai 1806, Napoléon crée l'Université impériale : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire. » Par là-même, l'État disposait du monopole de l'enseignement.

Ce monopole va subsister jusqu'à l'établissement de la Deuxième République. C'est là que va intervenir Alfred Frédéric, comte de Falloux. Issu d'une famille anoblie en 1825, catholique et légitimiste, il se rallie à la révolution de février 1848 (qui avait mis fin à l'occupation du trône par Louis-Philippe à la faveur de la chute du dernier roi considéré comme légitime, Charles X). Il sera élu à la Constituante au sein de ce qui deviendra le Parti de l'ordre. On lui doit la suppression des ateliers nationaux et de ce fait, il partage la responsabilité de l'insurrection de juin 1848. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République (le prince-président), le nomme ministre de l'Instruction publique. Il restera à ce poste jusqu'au 31 octobre 1849. Dans le cadre de ses fonctions, il va préparer la loi sur la liberté de l'enseignement qui, toutefois, ne sera votée que sous le ministère de son successeur, le 15 mars 1850. Néanmoins, son nom reste attaché à l'abrogation du monopole de l'enseignement précité. Cette loi permettait notamment aux congrégations catholiques d'ouvrir librement des établissements d'enseignement secondaires avec les enseignants de leur choix ; dans la foulée, elle prévoyait que les établissements publics et les instituteurs relèveraient du contrôle des autorités morales (par morales, il faut entendre religieuses).

Pour autant, l'article 69 de la loi Falloux disposait que si l'État et les collectivités territoriales étaient en droit de subventionner les établissements d'enseignement privé, ces subventions étaient plafonnées : elles ne pouvaient pas excéder le dixième des dépenses annuelles des établissements bénéficiaires.

Rebondissement sous la seconde cohabitation du temps de la présidence de François Mitterrand. Le Premier mi-

nistre est Édouard Balladur et le ministre de l'Éducation nationale François Bayrou. À l'Assemblée nationale, Bruno Bourg-Broc, député de ce qui s'appelait alors l'Union pour la démocratie française - c'est aujourd'hui le MoDem - a déposé, en 1993, une proposition de loi visant à abroger la limitation du dixième précitée. Cette initiative a ouvert immédiatement la voie à des réactions hostiles (importantes manifestations). Se disant serein, le ministre Bayrou a tenté de désamorcer l'hostilité des défenseurs de l'enseignement public et des enseignants en avançant que ce déplafonnement ne saurait permettre l'ouverture de nouveaux établissements privés. De son côté, Lionel Jospin, ancien ministre de l'Éducation nationale (rappel : c'est sous son ministère que s'est produite l'affaire des trois jeunes filles voilées à Creil, en 1989) a dénoncé « *une faute d'appréciation considérable* » du gouvernement en révisant la loi Falloux.

Ceci étant, la proposition de loi Bourg-Broc est adoptée par la majorité de droite écrasante de l'époque. Son article 2 posait le principe que les collectivités territoriales pourraient désormais décider d'attribuer aux établissements d'enseignement privés de leur choix des subventions d'investissement selon des modalités qu'elles fixeraient librement.

Par une décision du 13 janvier 1994, le Conseil constitutionnel a prononcé l'inconstitutionnalité de cet article : il y avait risqué que les « *établissements d'enseignement privés puissent se trouver dans une situation plus favorable que celle des établissements d'enseignement public, compte tenu des charges et des obligations de ces derniers* ».

Paradoxe donc la défense de l'enseignement laïque au moyen d'une loi conçue à l'origine pour la promotion de l'enseignement confessionnel !

Trois jours après, le 16 janvier 1994, se déroulait à Paris une grande manifestation pour la défense de la laïcité au cours de laquelle étaient attaqués... Falloux et ses épigones. □

**Texte
en
ligne**

Centenaire de la République turque : d'une laïcité particulière à une emprise religieuse forte

Ce centenaire est l'occasion de mesurer l'évolution de la Turquie ou plutôt sa régression vers la montée en puissance de l'emprise religieuse sur la société civile turque et les différences entre la laïcité à la turque et la laïcité à la française. [...]

Depuis son accession au pouvoir, Erdogan, le président de la République turque, rompt radicalement avec le fondateur de la Turquie républicaine, Mustafa Kemal

Atatürk (« Père des Turcs ») qui, en son temps, avait osé qualifier l'islam de « *théologie absurde d'un bédouin immoral* ». Cependant des points communs aux deux hommes tendent à démontrer qu'ils ne divergent pas sur tout. Ils partagent une vision nationaliste, ethnocentrique et autoritaire. [...] Il faut se départir du cliché d'une Turquie kémaliste rêvée qui fut laïque au sens où nous l'entendons en France depuis la loi du 9 décembre 1905 dite de « Séparation des Églises et de l'État ».

Lire la suite : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/respublica-combat-laique/centenaire-de-la-republique-turque-dune-laicite-particuliere-a-une-emprise-religieuse-forte/7434744>

« Les mécanismes israéliens de contrôle des Palestiniens, depuis les restrictions de mouvement jusqu'à leur placement sous la loi martiale, alors que les colons juifs dans les territoires occupés sont gouvernés par des tribunaux civils, sont à la hauteur de l'ancienne Afrique du Sud. »

Tamir Pardo, ancien chef du Mossad

L'apprentissage vous dis-je, l'apprentissage !

L'apprentissage et son corollaire l'enseignement par alternance ont été érigés en dogme par plusieurs gouvernements successifs et le président Macron a fixé l'objectif d'un million d'apprenti·e·s d'ici la fin du quinquennat. Cela a une incidence sur les statistiques du chômage mais représente aussi une aubaine pour les entreprises et une divine surprise pour les établissements d'enseignement privés.

Un pognon de dingue pour l'apprentissage

L'aide gouvernementale pour l'apprentissage a plus que triplé depuis 2018, passant de 5,5 milliards d'euros à 17 milliards en 2022¹. C'est deux fois plus que les économies attendues à horizon 2027 avec la réforme des retraites ! Devant une telle dépense, la Commission des finances avait adopté un amendement le 30 octobre, sur proposition de membres du groupe Renaissance, pour supprimer l'aide de 6 000 € pour les entreprises qui recrutent un apprenti ayant Bac+3 ou plus, économisant 725 millions € au budget 2024. Mais Bercy ne l'entend pas de cette oreille et l'exécutif ne reprendra pas cet amendement. Le nombre d'apprenti·e·s a doublé depuis fin 2018 : 970 000 en cours de formation fin 2022. « Plus d'un tiers des emplois salariés créés sont des contrats d'apprentissage¹ », constate l'économiste Bruno Coquet, ce qui permet l'affichage de « bons chiffres de l'emploi » et représente une au-

baine pour les entreprises. Mais cela témoigne d'une politique à courte vue, l'emploi d'apprentis entraînant une baisse de la productivité du travail selon la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Et, disons-le, une exploitation de jeunes travaillant les deux tiers du temps et dont la formation générale est réduite à peau de chagrin².

Bruno Coquet ajoute que 210 000 emplois créés en 2022 auraient de toute façon vu le jour sans subvention de l'État, ce qui aurait conduit à économiser 8 milliards d'euros.

L'enseignement privé capte une partie de la taxe d'apprentissage

C'est désormais l'emploi qualifié qui est subventionné par l'apprentissage via l'enseignement par alternance puisque les deux tiers des apprenti·e·s ont Bac+2 ou plus contre un tiers il y a dix ans.

Le pognon de dingue investi pour ce modèle prend sa source dans la réforme de l'apprentissage de 2018 et les aides exceptionnelles mises en place lors du Covid en 2020 et maintenues depuis. La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel² - adoptée sous la houlette de Muriel Pénicaud qui a depuis pantoufflé chez Galileo Global Education avec Guillaume Pépy, Martin Hirsch - a permis de « lever l'obstacle du financement des frais de scolarité des familles » qui sont prises en charge par France compétences. Cet

organisme créé par la loi de 2018 collecte, gère, répartit notamment la taxe d'apprentissage qui est de l'argent public. L'obstacle levé des frais de scolarité a boosté les officines d'enseignement supérieur privé fonctionnant sur le mode de l'alternance ainsi favorisé. Les deux écoles de gestion et de commerce qui s'implantent à Bois-Guillaume (ESARC et ESG) bénéficient de ces dispositions qui permettent la prise en charge des frais de scolarité allant de 5 000 à 7 000 € par an.

L'apprentissage et la formation en alternance témoignent de la servitude volontaire du gouvernement et du président Macron aux entreprises tant en termes de formation que de baisse du « coût salarial ». La baisse du taux de chômage est en partie artificielle. Le modèle de l'alternance est très favorable à l'enseignement privé supérieur. Il y avait donc peu de chance que l'amendement visant à raboter un peu les aides publiques à l'apprentissage soit adopté. Et ce, même si la Cour des comptes a noté en 2021³ un déficit de 3,2 milliards d'euros de France compétences malgré une subvention de 2,75 milliards de l'État. □

¹ <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/011123/budget-2024-l-executif-se-refuse-toucher-l-effet-d-aubaine-de-l-apprentissage>

² <https://www.vie-publique.fr/loi/20799-loi-5-septembre-2018-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel> (on y trouve aussi ce paragraphe : *Le temps de travail maximum des apprentis mineurs sera porté de 35 à 40 heures par semaine et de 8 à 10 heures par jour selon les activités*)

³ <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/60318> (voir page 14)

Texte
en
ligne

Pluralité de l'antisémitisme : de l'extrême droite à l'idéologie décoloniale

Martine Storti, le 14 novembre 2023

S'affirmer, en ce moment, de gauche, féministe, pro-israélienne, au sens de juger légitime l'existence d'Israël, (par-delà les profonds désaccords avec l'action du gouvernement israélien et les colonies en Cisjordanie) et pro-palestinienne, au sens de juger légitime un État palestinien (malgré le Hamas qui n'en veut pas et qui est le principal ennemi du peuple palestinien) exige de tenter

quelques clarifications.

Pendant des siècles, l'antisémitisme s'est décliné de multiples façons. **À gauche** il se donnait pour la marque d'une lutte anticapitaliste, la figure du banquier riche et prédateur s'identifiant à celle du juif.

A droite et à l'extrême droite, l'antisémitisme a pris des formes plurielles, les Juifs étant notamment présentés en obstacles à la pureté raciale, mais aussi culturelle et nationale.

Lire la suite : <http://martine-storti.fr/pluralite-de-lantisemitisme-de-lextrême-droite-a-lideologie-decoloniale/>

« Toute personne qui veut empêcher la création d'un État palestinien doit soutenir le renforcement du Hamas, le transfert de fonds au Hamas. »

Benjamin Nentanyahou, mars 2019

L'antisémitisme, une peste toujours actuelle

L'explosion ces dernières semaines des propos et d'actes antisémites est particulièrement brutale.

Mais un antisémitisme sournois perdurait et se renouvelait bien avant dans notre pays.

Ce regain antisémite, certains le niaient avec assurance, comme Jean-Michel Apathie, qui déclarait le 30/04/2023 sur France 2 : « *L'antisémitisme a disparu en France* ».

Pourtant, la persistance des préjugés antisémites et la haine des juifs étaient bien palpables, avant même la guerre entre Israël et le Hamas.

L'antisémitisme tue

Qu'on se souvienne par exemple de l'assassinat en 2012 d'un enseignant et de 3 enfants juifs dans leur école par un terroriste islamiste. Ou de celui de 4 clients du magasin Hyper Casher, à Paris, en 2015, par un autre. Tous ciblés et tués parce que juifs.

Qu'on se souvienne également du meurtre d'Ilan Halimi, en 2006, enlevé, torturé et tué par de sinistres imbéciles qui pensaient qu'il était riche... parce que Juif. Ou de celui, en 2017, de Sarah Halimi, tabassée et jetée du troisième étage par un fou pris dans un délire antisémite, qui voyait en elle une « sheitan » (un démon). Ou encore, en 2018, de celui de Mireille Knoll, par deux petites frappes qui la pensaient « bourrée de thunes » parce que juive. Dans tous ces cas, les meurtriers étaient farcis de préjugés antisémites et de haine des juifs.

Mais il faut rappeler également que l'antisémitisme peut pousser des gens à quitter certains quartiers, certaines communes, ou à dissimuler leur religion ou leur ascendance juives, comme le révélaient déjà en 2018 Fabrice Lhomme et Gérard Davet, journalistes au *Monde*, dans leur enquête « Inch Allah, l'islamisation à visage découvert ».

L'antisémitisme et ses influenceurs

Parmi les diffuseurs de l'antisémitisme, on notera les courants d'extrême droite traditionnelle bien sûr, mais aussi les groupes islamistes et quelques groupes de rap.

Et ces gens ne sont pas si marginaux que cela.

Ainsi, Dieudonné (animateur d'une "liste antisioniste" aux élections européennes de 2009) remplissait des salles où il faisait applaudir le négationniste Faurisson. Quant à son comparse Alain Soral, antisémite obsessionnel et militant, son influence était loin d'être négligeable : sa chaîne You Tube, fondée en 2009 et fermée en 2020, a compté jusqu'à 185 000 abonnés, son compte Twitter 65 000, tandis que ses sites internet totalisaient plusieurs millions de vues par mois. Il figure parmi les vecteurs les plus influents d'un antisémitisme renouvelé, notamment auprès des jeunes.

Il y a donc bien là un racisme qui n'a pas disparu, qui s'est même revivifié, et qu'il faut toujours combattre si on ne veut pas qu'il divise, qu'il discrimine et qu'il tue à nouveau. □

Freeze Corleone, le rappeur à la Goebbels.

Connaissez-vous Freeze Corleone ?

Non, demandez à vos enfants alors. Ce rappeur français vient de sortir un titre qui a réalisé un million de *streams* lors de sa sortie le 11 septembre dernier. Il avait reçu un disque d'or en 2020, et un disque de platine en 2021 et 2022 pour de précédents albums.

Si ça ne vous dit toujours rien, quelques extraits de sa prose :

« *J'arrive déterminé comme Adolf dans les années 30* » ;
« *Rien à foutre de la Shoah* » ; « *Je préfère être accusé d'antisémitisme que de viol comme Gérald Darmanin* » ;
« *tout pour ma famille pour que mes enfants vivent comme des rentiers juifs* » ; « *on arrive dans des allemandes comme des SS* » ; « *dans l'ombre on complotte comme les Bilderberg* » ; « *J'ai les techniques de propagande de Goebbels* »...

Et hop, ça passe tout seul.

Et on comprend mieux pourquoi Iannis Roder, enseignant et directeur de l'Observatoire de l'éducation à la Fondation Jean-Jaurès peut affirmer que : « *Dans certaines banlieues, l'antisémitisme est devenu un code culturel, il fait partie de la normalité* ».

Le Hamas, une catastrophe pour Israël et les Palestiniens.

Le Hamas a été fondé en 1987 par des militants issus du mouvement des Frères musulmans, pour s'opposer militairement à Israël, alors que les Frères jusque là étaient surtout préoccupés d'islamiser la société gazouie (qu'ils jugeaient trop "occidentalisée") et de combattre les communistes et autres forces nationalistes jugées trop laïques.

La fondation du Hamas permet à cette mouvance de surfer sur le déclenchement de l'Intifada (soulèvement) et de récupérer des déçus de l'OLP de Yasser Arafat.

En 1988, le mouvement se dote d'une charte violemment antisémite, appelant à la destruction d'Israël et à une Palestine islamique. Cette charte ne sera jamais annulée, même si une nouvelle charte est écrite en 2017 qui adopte diplomatiquement un ton et des objectifs plus mesurés, entre volonté de « dédramatiser »

et ajustements tactiques.

Dès ses débuts, le Hamas déclare que la Palestine est une terre islamique, niant par là même le droit des juifs, mais aussi des chrétiens, en nombre significatif en Palestine, à vivre sur cette même terre. Il refuse de reconnaître à Israël le droit d'exister (contrairement à l'OLP).

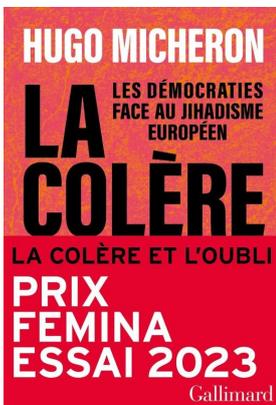
Contre les accords d'Oslo

Lors des accords d'Oslo (1993-1995), le Hamas va tout faire pour torpiller les négociations de paix, lançant des vagues d'attaques terroristes, des attentats-suicides, entre 1993 et 1996, et de 2001 à 2005. En parallèle, l'extrême droite israélienne combat aussi ces accords, et un extrémiste juif religieux assassine le Premier ministre Yitzhak Rabin, qui les a négociés côté israélien, en 1995.

En 2006, il arrive en tête des élections à Gaza. Rapidement, il va en chasser violemment le Fatah (principal courant de l'OLP), emprisonner et même torturer ses militants et il n'a pas organisé de nouvelles élections depuis. En 2014, Amnesty International dénonce des tortures et des exécutions contre des membres du Fatah. En 2017 et 2019, le Hamas réprime violemment les manifestations de Gazouis qui dénoncent la pauvreté. Il a toujours pris la population de Gaza « en otage », se cachant parmi elle, cachant ses installations dans des hôpitaux ou des écoles, et l'exposant à la violence de l'armée israélienne. Ainsi, le Hamas devait se douter de la dureté de la réplique après son action terroriste massive du 7 octobre, surtout face à un gouvernement israélien dominé lui aussi par une extrême droite raciste et religieuse.

Si on cite souvent la corruption de l'Autorité palestinienne qui administre la Cisjordanie, on oublie de citer celle du Hamas, coupable également de détourner une grande partie de l'aide à Gaza pour ses activités militaires. Une partie de ses chefs est installée au Qatar, pays allié et financeur du Hamas. Ils y vivent dans le luxe. D'autres dirigeants sont hébergés en Turquie. La dictature islamiste iranienne arme, entraîne et finance le Hamas.

La droite israélienne a pu voir d'un bon œil, et même soutenir, le développement du Hamas, pour affaiblir l'OLP et diviser les Palestiniens.
Mauvais calcul. ☐



Ce livre étudie l'ennemi de la démocratie qu'est le jihadisme. Connaître cette réalité dangereuse est une démarche très peu entreprise jusqu'à présent. Chaque vague d'attentats soulève une immense émotion qui retombe pour un temps indéterminé : la colère et l'oubli. Réduire la guerre islamiste à ces poussées criminelles c'est ne pas la comprendre et c'est se condamner à subir le tempo des fanatiques.

Financée par les États du Golfe, cette organisation gagne en influence dans les populations musulmanes et tend à imposer sa conception de l'islam.

Le centre originel de l'entité était le Pakistan. Le mouvement a essaimé. En Europe la première implantation fut Londres puis des réseaux se développèrent sur l'ensemble du continent.

La tactique de dissimulation (*taqiya*), reprise paraît-il de l'époque de Mahomet, a montré son efficacité. La surprise fut grande dans les années 2010 lorsqu'on comptabilisa 6 000 départs de jeunes Européens pour combattre en Syrie. L'embarras s'accroît lorsque les observations sociologiques démentent toutes les idées reçues concernant les voies, les terreaux et les motivations de cette radicalisation.

Nous découvrons une réalité ignorée, presque un autre univers. D'une façon diversifiée, complexe, mouvante depuis quatre décennies, s'appuyant sur les organisations islamistes existantes, principalement le salafisme et les Frères musulmans, sur des familles, sur des militants, le jihadisme a vécu, parfois survécu, parfois prospéré à l'insu des politiques, des citoyens et même parfois des services de sécurité.

Les menaces sont sérieuses partout. Elles le sont en France. Il faut en prendre la mesure. Hugo Micheron le rappelle, l'extrême gauche néglige la réalité dangereuse de l'islamisme, l'extrême droite veut assimiler islamisme et islam (les deux postures d'ailleurs satisfont pleinement les islamistes).

L'auteur le précise, le danger est démultiplié par les possibilités des réseaux sociaux. Bien sûr le travail des services de sécurité et de la police sont indispensables. Ils ne suffisent pas. Contrer l'idéologie totalitaire jihadiste nécessite une prise de conscience et une action institutionnelle, politique et citoyenne. ☐

La colère et l'oubli : les démocraties face au jihadisme européen Hugo Micheron Gallimard 24 €

« Entre chaque tempête reste l'océan » écrit l'auteur.

Hugo Micheron est arabisant. Il travaille depuis longtemps sur ce sujet et son ouvrage s'appuie entre autres sur ses propres travaux et ses enquêtes au plus près de la réalité. Il s'est entretenu depuis des années avec des acteurs très divers : militants islamistes, activistes en prison, repentis, travailleurs sociaux, policiers, simples habitants de quartiers dits sensibles...

Son ouvrage est précisément documenté mais également passionnant.

Le jihadisme est né en Afghanistan en 1988 après l'invasion soviétique. Al-Qaïda soutenu par les USA contre l'URSS mordra sauvagement la main qui l'a nourrie au World Trade Center le 11 septembre 2001.

Imposer la loi islamique, tuer les traîtres et les mécréants, le jihadisme vise une emprise mondiale. Sa guerre sainte connaît des résultats divers : l'humiliation des Soviétiques, la guerre en Yougoslavie, le 11 septembre 2001, la guerre d'Irak, la guerre en Syrie.

Al-Qaïda puis l'État islamique au moment des victoires militaires affichent leur puissance face à leurs ennemis et mènent des campagnes d'attentats. Lors des périodes de reflux le jihadisme recentre son action sur la prédication et l'endoctrinement.

« Comment avoir de l'ordre dans un État sans religion ? La société ne peut exister dans un État sans une religion. La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. »

Spectacle-débat « Femmes Papier »

Pour combattre les violences envers les femmes, il faut des moyens et une volonté politique !

Le 18 novembre à la Halle-aux-Toiles de Rouen, une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation du CREAL76. La représentation théâtrale de *Femmes Papier* par la compagnie File en scène a été suivie d'un débat auquel nous avons invité Amnesty International, le Mouvement du Nid et le PAVIF (Pôle d'accueil violences intrafamiliales).

Entremêlant textes et chansons, *Femmes Papier* pointe la froide réalité des inégalités et des violences faites aux femmes. Nous remercions vivement les actrices, acteur et metteur en scène de la compagnie **File en scène** qui ont interprété bénévolement pour nous ce spectacle extrêmement poignant, tempéré cependant par quelques moments d'humour.

Une brève présentation du **CREAL76** et des conférences qu'il organise régulièrement a mis en lumière l'**importance de la laïcité** comme point d'appui pour faire progresser l'émancipation des femmes et pour obtenir l'égalité réelle et complète des droits.

Notre initiative s'inscrivant dans le cadre de la **Journée internationale contre les violences faites aux femmes**, nous avons en préambule **affirmé notre solidarité avec les femmes du monde entier** qui subissent au quotidien l'oppression patriarcale et dont les droits sont bafoués.

Les violences sexuelles et sexistes sont systématiquement exacerbées dans les conflits armés où les viols et les meurtres de femmes deviennent des armes de guerre. Nous avons particulièrement adressé notre **soutien aux femmes de Palestine, d'Israël, d'Ukraine, du Haut-Karabakh...** liste non exhaustive malheureusement.

Alors que les femmes sont en ligne de mire des extrémismes religieux et despires obscurantismes, comment ne pas penser :

- aux **Afghanes** privées d'accès à l'école et aux soins, empêchées de travailler, violemment réprimées par les talibans ;
- au courage des **Iraniennes** qui, plus d'un an après la mort de Jina Masha Amini, continuent à se battre au péril de leur vie contre le port obligatoire du voile, symbole de toutes les oppressions ;
- à **toutes celles et ceux qui luttent contre les idéologies sexistes et LGBTphobes** pour pouvoir vivre librement leur sexualité, pour l'accès à la contraception et à l'avortement, gratuitement et en toute sécurité ;
- aux ravages provoqués par **les mutilations sexuelles, les mariages des enfants et tous les mariages forcés**.

Les violences sexistes et sexuelles traversent toutes les classes sociales, elles surviennent dans tous les espaces (familles, lieux de travail et d'études, espace public...) et les femmes qui souffrent déjà d'autres oppressions sont encore plus touchées : victimes de racisme, migrantes, sans-papiers, précarisées, lesbiennes ou bisexuelles, trans, en situation de prostitution...

Nous avons évoqué une récente étude réalisée à Marseille auprès de demandeuses d'asile qui montre qu'elles sont surexposées aux violences sexuelles sur le sol français : « *au cours de la dernière année, 4,8 % des femmes interrogées ont subi un viol en France, soit 18 fois plus que la population générale* » (**Télérama** n°3852 du 8 novembre 2023). Ainsi, elles peuvent avoir fui leur pays pour des violences de genre, en avoir été victimes



lors de leur trajet migratoire et en subir de nouveau dans leur pays d'accueil.

Même celles qui ont subi des mutilations génitales n'ont pas automatiquement droit à un statut de réfugiée, ni pour elles ni même pour leurs filles qui risquent d'être excisées. Et la future loi asile-immigration de Darmanin ne risque pas d'améliorer la situation...

En France, les violences envers les femmes ne diminuent pas, loin de là :

- depuis 2017, on dénombre **848 féminicides** (118 en 2022 et déjà 114 recensés au 11 novembre 2023) ayant fait plus de **1 000 enfants orphelins**, et plus de **94 000 viols** par an dont 8 000 sur les lieux de travail. D'après la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants), **160 000 enfants** sont victimes de violences sexuelles chaque année.
- le ministère de l'intérieur a publié, le 16 novembre, les chiffres des violences conjugales pour 2022. Les services de sécurité ont enregistré **244 301 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire en 2022**, soit **une augmentation de 15 % par rapport à 2021**, proche du taux d'évolution annuel moyen constaté depuis 2019. Les victimes sont des femmes à 87 % et les mis en cause des hommes à 89 %. Seule une victime sur quatre a porté plainte.
- 25 % des agressions sexuelles et 5 % des viols se produisent **sur le lieu de travail** ; 1 femme sur 3 a déjà subi du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle au travail. Parmi elles, 70 % n'en parlent pas à leur employeur et 5 % seulement des femmes victimes de harcèlement sexuel au travail portent plainte.

La grande différence entre le nombre de signalements, interventions ou plaintes auprès des forces de l'ordre et le nombre de cas qui proviennent des enquêtes de victimisation a conduit la **Fondation des femmes** à envisager

une hypothèse basse et une hypothèse haute pour chiffrer les besoins :

- en 2023, le budget pour lutter contre les violences est de 184,4 millions d'euros, soit 0,04 % du budget global de l'État pour des **besoins estimés entre 2,6 et 5,4 milliards d'euros, soit entre 0,5 et 1 % du budget général**;
- pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, la **Fondation des femmes** estime qu'il faudrait donc multiplier au moins par 14 le budget que lui consacre l'État.

Pour débattre des actions, des revendications et de la solidarité à mettre en œuvre, le CREAL76 avait invité des organisations en prise avec ces problèmes de façon concrète.

Amnesty International nous a parlé de la pétition pour que la France délivre plus de visas aux femmes afghanes, que nous avons déjà relayée dans le précédent numéro de **Combat Laïque**. Celle-ci s'adresse spécifiquement au gouvernement français auprès duquel les signatures recueillies seront déposées le 20 juin 2024, lors de la **Journée mondiale des réfugiés**. C'est un travail de longue haleine mais il y a des résultats et c'est la masse de courriers envoyés qui est déterminante pour cela.

Concernant les Afghan·e·s, il y a urgence : début octobre, le Pakistan a ordonné à tous les demandeurs d'asile « *illégaux* » - environ 1,7 millions Afghan·e·s - de quitter le pays d'ici à novembre et, le 22 novembre, on apprend que ces réfugié·e·s vont devoir payer une taxe de sortie du territoire équivalente à 762 €. Cette mesure vise plus spécifiquement celles et ceux qui peuvent prétendre à une réinstallation pour des raisons humanitaires dans des pays occidentaux (**Courrier International**, 05-10 et 22-11-2023).

Le **PAVIF** (Pôle d'accueil violences intrafamiliales) est un service créé il y a 10 ans à l'initiative de 3 associations, le **CAPS** (Comité d'action et de promotion sociales), le **CIDFF** (Centre d'informations pour les droits des femmes et des familles) et l'**ONM** (Œuvre normande des mères) qui ont pointé le bien-fondé d'avoir un lieu d'accueil unique pour les femmes et pour les enfants qui sont des co-victimes. Il est financé par l'État, les collectivités territoriales et la Ville de Rouen. Douze professionnelles y travaillent à temps partiel pour accompagner les femmes dans leurs demandes (soins, protection, hébergement, justice...). Le service **Mots pour maux**, financé par la CAF, propose un accompagnement spécialisé pour l'écoute et le soutien des enfants.

Le **PAVIF** dispose de traducteurs permettant aux femmes étrangères de prendre la parole sans être contrôlées par un membre de leur famille ou de leur belle-famille. L'accompagnement des femmes nécessite beau-



Shaina brûlée en 2019

coup de temps : il y a de multiples formes de violence et il faut en moyenne 6 à 7 allers-retours auprès du PAVIF avant qu'une femme décide de quitter un conjoint ou compagnon violent. Si la loi a évolué et permet plus facilement aux femmes de rester à leur domicile, souvent elles ne le souhaitent pas et se pose donc le problème de trouver un hébergement. De plus, elles sont aussi parfois en grande précarité.

Le **Mouvement du Nid** vient en aide aux personnes en situation de prostitution. À Rouen, 15 bénévoles, une salariée et une personne en service civique font de l'accompagnement mais aussi de la prévention en milieu scolaire (collège, lycée, BTS) ainsi que des formations auprès des assistant·e·s sociales. Des maraudes ont lieu tous les 15 jours, des cours de français

sont organisés pour les femmes étrangères (il y a notamment des Nigériennes) pendant lesquels les bénévoles s'occupent de leurs enfants.

Pour les **parcours de sortie de la prostitution** (PSP), le **Mouvement du Nid** travaille en lien avec le **PAVIF**, agréé pour ce dispositif qui a été créé par la « **loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées** ». De cette loi, on ne retient bien souvent que la pénalisation des clients (1 500 € d'amende, 3 750 € en cas de récidive), alors qu'elle a aussi prévu des aides (allocation financière, autorisation de séjour de 6 mois, puis titre de séjour...) pour les personnes qui veulent sortir de la prostitution.

Pourtant, 260 travailleuses et travailleurs du sexe, soutenus par une vingtaine d'associations, ont déposé une requête devant la **CEDH** (Commission européenne des droits de l'homme) pour l'abrogation de la loi de 2016 qui a, selon elles et eux, entraîné une « *dégradation de leur situation* » car « *elle pousse les personnes prostituées à la clandestinité... et affecte leur liberté de définir les modalités de leur vie privée* ». La **CEDH** a déclaré leur requête recevable le 31 août et doit se prononcer sur le fond prochainement.

C'est pourquoi de nombreuses organisations féministes dont le **Mouvement du Nid**, la **Marche Mondiale des Femmes**, **Femmes Solidaires**... appelaient à un rassemblement le lundi 27 novembre à 13h devant la Cour européenne des droits de l'homme pour « *réaffirmer haut et fort l'importance du principe de non-marchandisation des femmes et des filles* ».

Malgré l'engagement des salarié·e·s et des bénévoles, le débat a fait apparaître globalement un problème de moyens.

Faute de création de postes supplémentaires, le **PAVIF** est obligé de se limiter principalement aux violences conjugales. Il peut cependant assurer l'accompagnement de sortie de la prostitution pour 6 personnes mais il y en a 8 en liste d'attente actuellement...

Manque d'hébergements d'urgence ou pérennes qui peut entraîner le retour au domicile ou compromettre le PSP (rien n'est prévu pour l'hébergement dans la loi de 2016), manque de moyens (et de formation) pour les services de police et de justice qui allonge les procédures, pas de possibilité d'accompagnement des psychotraumatismes en Seine-Maritime ...

Au-delà de l'aspect financier, se pose aussi la question d'une **véritable volonté politique** pour lutter contre les violences envers les femmes.

Le cadre juridique que s'est donné l'Espagne a porté des fruits : ne peut-on envisager un dispositif semblable ?

Au Canada, existe la possibilité de suspension de l'autorité parentale : en France, des femmes peuvent être poursuivies pour non-présentation d'enfant à un père violent ou incestueux !

Trop peu de victimes de violences sexistes ou sexuelles osent porter plainte car, la plupart du temps, elles ne sont pas crues, les plaintes sont classées sans suite, l'impunité des agresseurs persiste. **Cela doit changer !** Enfin, l'absence d'unité dans le mouvement féministe, à Rouen comme au niveau national, a été regrettée. Sans elle, la lutte pour **l'égalité de droit et de fait entre les femmes et des hommes**, comme les combats liés aux progrès sociaux pour toutes et tous, risquent d'être bien plus difficiles. ☐

¹ <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/venir-en-aide-aux-afghanes-cibles-de-la-guerre-contre-les-femmes-des-talibans>

² <https://www.handsoffourbodies.org/>

Rapport du HCE

Médias numériques : fabriques et relais du sexisme...

Le 7 novembre, le HCE (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) a publié un rapport sur les relations entre les femmes et le numérique et formulé des propositions pour « rompre le cercle vicieux du sexisme ».

D'après les « 100 contenus les plus vus sur YouTube, TikTok et Instagram », le HCE affirme que « sur Instagram, 68 % des contenus propagent des stéréotypes de genre, 27 % contiennent des propos à caractère sexuel et 22 % des propos à caractère sexiste. Sur YouTube, 24 % des contenus contiennent des éléments de violence et seulement 8 % des vidéos sont faites par des femmes. Sur TikTok, 61 % des vidéos présentent des comportements stéréotypés masculins et 42,5 % des séquences d'humour et divertissement contiennent des représentations dégradantes des femmes ».

Chacun.e se conformant à ce qu'il

ou elle voit sur ces réseaux sociaux, le cercle vicieux du sexisme tourne à plein régime, « ce qui pose la question cruciale de la responsabilité des plateformes dans la perpétuation des inégalités et de la violence en ligne ».

Il apparaît que ce qui est visible dans ces médias numériques est conçu majoritairement par des hommes dirigés par des hommes : « seulement 29 % des effectifs du numérique en France sont des femmes en 2020 dont 16 % dans les métiers techniques et 22 % dans les postes de direction ». Le HCE estime que « cette inégalité professionnelle prend ses sources dès le parcours éducatif, où la spécialisation genrée des filières écarte les filles des formations scientifiques ou technologiques ».

De plus, il y a encore plus de comportements sexistes au travail dans le numérique (46 %) que dans les

autres secteurs (38 %).

« Que ce soit dans les contenus diffusés ou les métiers exercés, les femmes sont sous-représentées ; invisibilisées, caricaturées ou agressées dans le premier cas, insuffisamment formées ou recrutées dans l'autre. »

Le HCE demande aux pouvoirs publics d'agir d'urgence. Il insiste sur la nécessité d'être ferme avec les plateformes pour qu'elles suppriment les contenus illicites en appliquant largement cette notion aux contenus sexistes.

Pour orienter davantage de filles vers les métiers du numérique, le rapport conseille « des quotas de filles dans les lycées, ainsi que dans l'enseignement supérieur pour les filières du numérique ». ☐

¹ <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/rapport-la-femme-invisible-dans-le-numerique-le-cercle-vicieux-du-sexisme>

Texte
en
ligne

Dérives scolaires (<https://derives-scolaires.fr/?cat=26>)

Constatant le besoin d'informations sur les pratiques, activités et contenus comportant des risques de dérives qui sont présents dans de nombreux établissements scolaires publics ou qui cherchent à y entrer, j'ai décidé de créer ce site. [...] **Les dérives dont il est question ici peuvent être d'ordre spirituel, donc en contradiction avec le principe de laïcité et/ou pseudoscientifiques, donc en contradiction avec le consensus scientifique ou simplement ne pas relever de l'école.**

Dans la plupart des cas elles comportent, directement ou en germe, des risques de dérives sectaires.

Lire la suite <https://derives-scolaires.fr/?p=1>

Lire aussi <https://www.questionsdeclasses.org/nouveau-site-derives-scolaires-entretien/>

Avortement

Alors que 41% des femmes du monde vivent dans un pays qui restreint l'avortement notamment pour des raisons religieuses, qu'une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin d'après l'OMS, obtenir que les femmes puissent disposer de leur corps dans des conditions sanitaires et financières satisfaisantes est un combat permanent !

En Ohio, l'avortement est désormais inscrit dans la Constitution

Le 7 novembre 2023, l'État de l'Ohio a approuvé par référendum l'inscription du droit à l'IVG dans sa Constitution. L'amendement adopté prévoit que tout individu a « le droit de prendre et d'appliquer ses propres décisions » en matière notamment d'avortement, de contraception et de traitement lié à la fertilité ou aux fausses couches.

C'est un énorme revers pour les Républicains qui contrôlent cet État, et particulièrement pour le gouverneur, Mike DeWine qui, sitôt après la décision de la Cour suprême des États-Unis de juin 2022 supprimant le droit fédéral à l'avortement, avait promulgué une loi qui bannit la plupart des avortements – même en cas de viol ou d'inceste – dès qu'un battement de cœur peut être détecté (c'est-à-dire vers six semaines, souvent avant même qu'une femme ait connaissance de sa grossesse). Aux USA, les militant.e.s pour l'avortement sont engagé.e.s dans une course contre la montre pour que, partout où modifier la Constitution peut passer par des référendums, ils puissent être organisés en même temps que les élections de l'année prochaine.

Pour le moment, dans les États ayant révoqué le droit à l'IVG, comment font les femmes qui veulent avorter ? Elles vont au Mexique !

La Cour suprême mexicaine a décriminalisé l'avortement en septembre

Il y a deux ans, elle avait déjà estimé que les femmes ayant avorté ne pourraient plus être poursuivies et avait invalidé l'article du Code pénal de l'État de Coahuila prévoyant une peine de prison pour celles qui avortaient volontairement et pour le personnel qui les aidait. Mais cette décision n'avait été appliquée que dans une douzaine d'États, sur les 32 qui composent le Mexique.

Le 6 septembre 2023, les magistrats ont déclaré dans un vote unanime que « le système juridique qui pénalise l'avortement dans le code pénal fédéral est inconstitutionnel », parce qu'il « viole les droits humains des femmes et des personnes en capacité de gestation ». L'avortement n'est donc plus un *délit*. En plus de garantir l'accès à l'avortement, cette décision protège aussi les médecins pratiquant des IVG, qui ne peuvent désormais plus « être pénalisés ni poursuivis légalement ».

Une grande partie du Mexique reste culturellement conservatrice mais des décennies de militantisme féministe ont fait évoluer la perception des droits des femmes. En témoigne la désignation de deux femmes, par le parti au pouvoir et par un front de trois partis d'opposition, comme candidates à la présidentielle de 2024, toutes deux opposées à la criminalisation de l'IVG.

Un espoir d'évolution positive en Pologne

Après la victoire des démocrates aux élections législatives du 15 octobre, la gauche polonaise compte bien faire évoluer la législation polonaise concernant l'avortement, qui est l'une des plus restrictives d'Europe. Des députés de La Gauche unie ont ainsi déposé, le 13 novembre, au premier jour de la session d'inauguration du nouveau Parlement, deux projets de loi : l'un prévoit « la légalisation complète du droit à l'interruption de grossesse jusqu'à la douzième semaine de gestation » et l'autre de dépénaliser spécifiquement l'aide à l'avortement. Il faut cependant qu'une fois adoptées, ces lois soient promulguées... et cela nécessite hélas la signature du chef de l'État, membre du parti perdant ultraconservateur PiS, en place jusqu'à l'élection présidentielle du printemps 2025.

Il était temps de mettre un frein à la croisade contre les femmes menée par ce parti : d'après le **New York Times**, des scientifiques polonais auraient mis au point un test permettant d'identifier le mifépristone et le misoprostol dans le sang d'une femme pour détecter si elle a eu recours à un avortement médicamenteux. Rappelons qu'un registre numérique a été mis en place en 2022 pour recenser les grossesses des Polonaises et surveiller leur déroulement : ces tests auraient déjà été utilisés dans ce cadre.

Si on peut espérer l'arrêt de leur emploi en Pologne, ils constituent une technologie dangereuse qui pourrait bien être exportée à d'autres pays, comme les États-Unis.

Et en France ?

Un projet de loi inscrivant l'IVG dans la Constitution devrait être présenté le 13 décembre en Conseil des ministres, avant une possible réunion du Parlement en Congrès en mars pour entériner son adoption. Encore faut-il que les formulations utilisées soient réellement protectrices... Or, le texte voté à l'Assemblée : « la loi garantit l'effectivité et l'égal accès au **droit** à l'interruption volontaire de grossesse », est devenu au Sénat : « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la **liberté** de la femme de mettre fin à sa grossesse ». Cet amendement de compromis « a pour résultat d'enlever toute protection réelle du droit à l'IVG. Il stipule qu'il existe une loi sur l'avortement mais n'en garantit absolument pas les conditions », écrit le **Collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! »** (<http://www.creal76.fr/medias/files/communique-de-presse-avortement-les-femmes-decident-5.10.23.pdf>).

C'est pourtant cette formulation qu'a reprise Emmanuel Macron le 8 mars 2023 et qu'il a réaffirmée le 28 octobre.

À suivre donc... ☐

Sources : **Charlie-Hebdo**, **Courrier International**, **France Inter**, **Le Monde**



Échos d'ailleurs

Iran : la police des mœurs fait encore une victime...

Tombée dans le coma le 1^{er} octobre après une chute dans le métro de Téhéran provoquée par une altercation avec des policières qui lui demandaient de mettre son hidjab, **Armita Garavand**, jeune lycéenne de 17 ans, est décédée le 28 octobre.

Les autorités ont nié toute implication dans sa chute, qu'elles attribuent à « *une chute de tension* », mais une vidéo montre la jeune fille, non voilée, en train d'être évacuée après son évanouissement dans un wagon.

Créée pour « *répandre la culture de la décence et du hijab* », la police des mœurs a théoriquement été supprimée il y a un an mais les contrôles ont été renforcés depuis juillet et, le 20 septembre dernier, le Parlement a adopté une loi qui prévoit jusqu'à 10 ans de prison pour toute femme qui ne porterait pas le voile en public.

Intervenu un mois et demi après le premier anniversaire de la mort de Jina Mahsa Amini, le décès d'Armita Garavand, d'origine kurde elle aussi, a provoqué la colère d'une partie de la population.

« *Mort à un gouvernement qui tue les enfants* », « *Mort à l'État théocratique* »... ont été scandés contre le pou-

voir.

Les funérailles d'Armita se sont déroulées sous haute surveillance d'agents de sécurité et ont donné lieu à l'arrestation d'une quinzaine de personnes. Parmi elles, l'avocate **Nasrin Sotoudeh**, qui aurait été rouée de coups durant son interpellation. Âgée de 60 ans, Nasrin Sotoudeh a été lauréate en 2012 du prix Sakharov du Parlement européen, qui récompense des défenseurs des droits humains.

Le syndicaliste **Massoud Zeinalzadeh** ferait également partie des personnes ciblées. Et la justice a décidé de poursuivre sept actrices, trois journalistes et un professeur d'université pour avoir accusé sur les réseaux sociaux la République islamique d'être responsable de la mort d'Armita.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs du courage et de la détermination dont font preuve les femmes iraniennes (et les hommes qui les soutiennent) pour continuer leur combat contre la République islamique malgré les milliers de personnes emprisonnées, torturées, assassinées. □

Sources : *Courrier International*, *L'Obs*

Canada : la « divine » surprise des militant·e·s LGBT

Des milliers de personnes ont manifesté le 20 septembre 2023 à Ottawa, Toronto, Montréal... sous la bannière de « **1 Million March 4 Children** », une coalition de « *gens d'origines et de fois diverses* » d'après leur manifeste, qui « *s'unissent pour un but résolu : préconiser l'élimination de l'OSIG (Orientation Sexuelle et Identité de Genre) ainsi que les pronoms associés et l'idéologie des genres et toilettes mixtes dans les écoles* ».

Organisé·e·s en contremanifestation, des militant·e·s LGBT venu·e·s apporter la contradiction à l'extrême droite, aux chrétiens intégristes, complotistes, survivalistes... ont découvert, abasourdi·e·s, que des musulmanes voilées défilaient avec eux et n'étaient pas les dernières à crier leur haine de l'homosexualité !

Quelle surprise en effet ! Un des chefs de file de ces marches est un militant communautariste musulman, **Kamel El-Cheik**, qui, dans un média complotiste canadien, s'indignait qu'un tract LGBT puisse affirmer qu'un musulman pouvait être homosexuel.

Yasmine Mohammed, canadienne membre du mouvement des ex-musulmans, autrice de ***Lever le voile : comment les progressistes occidentaux favorisent l'islam radical***, rappelle que « *l'Islam enseigne que l'homosexualité est un pé-*

ché immoral et répréhensible. Une douzaine de pays à majorité musulmane exécutent des personnes pour le "crime" d'homosexualité, dans d'autres pays, ils sont fouettés en public. Rien de tout cela n'est un secret. »

Il y a deux ans, celles et ceux qui se sont fait face le 20 septembre marchaient ensemble contre la **loi 21** qui interdit aux enseignantes québécoises de porter le voile au nom de la laïcité. Mais l'intersectionnalité a ses limites et les oppressions semblent avoir une hiérarchie. Liberté (sic) de porter le voile : oui, liberté de vivre librement sa sexualité : euh... C'est vouloir être aveugle que de croire que des mouvements religieux et particulièrement les islamistes puissent défendre l'idée même de liberté.

Y aura-t-il une prise de conscience dans la gauche canadienne ?

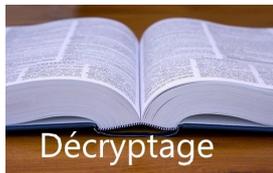
« *Pas pour l'instant* », analyse **Joseph Yvon Thériault**, ancien professeur de sociologie à l'université du Québec à Montréal, car « *ce sont surtout des gens de droite qui ont mis en avant la brisure, visible, qui s'est dégagée de la manifestation. La gauche cherche encore à camoufler l'éléphant dans la pièce* ». □

Source : **Charlie-Hebdo**

« *En l'occurrence, la barbarie des moyens choisis nous renvoie à la barbarie de la fin poursuivie : c'est trop accorder au Hamas que de le créditer de la volonté de « libérer la Palestine ».*

En réalité, comme ses moyens le montrent (massacre des habitants des kibboutz en bordure de la bande de Gaza et non plus simplement tirs de roquettes, attaque ou enlèvements de soldats), sa fin est tout autre : en finir avec l'existence des juifs en Terre d'Islam en menant une « guerre » aux juifs en tant que juifs (femmes, vieillards, enfants, soldats considérés indistinctement). »

Pierre Dardot et Christian Laval (*Mediapart* du 13.11)



Les différents conflits à travers le monde sont souvent jugés moralement avec des critères plus ou moins personnels. Pour juger les actes de la Russie, du Hamas ou encore d'Israël, préférons un jugement plus objectif basé sur des critères juridiques définis par l'ONU qu'il est bon de rappeler ici.

Qu'est-ce qu'un crime de guerre ?

Les crimes de guerre sont des **violations du droit international humanitaire** (dont les auteurs encourent une **responsabilité pénale personnelle** au regard du droit international).

En conséquence, à l'inverse des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité, **les crimes de guerre ont toujours lieu lors d'un conflit armé**, international ou non.

Font entre autres partie des crimes de guerre : le meurtre, la torture, le pillage, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile ou contre le personnel d'aide humanitaire, des bâtiments consacrés à la religion, à l'éducation ou des hôpitaux. L'usage d'armes non autorisées par les conventions internationales, comme les armes chimiques ou les armes à sous-munitions, peut aussi être considéré comme un crime de guerre.

Les crimes de guerre peuvent être perpétrés sur des victimes diverses, combattantes ou non combattantes, suivant le type de crime.

Qui juge les crimes de guerre ?

Les tribunaux nationaux ont généralement le devoir de juger les auteurs de crimes de guerre. Néanmoins, cela peut se révéler impossible durant ou après le conflit.

D'autres institutions sont compétentes dans ce type d'affaires, à savoir les tribunaux internationaux, mixtes et hybrides, et la Cour pénale internationale.

Aux termes des conventions de Genève, les auteurs de crimes de guerre doivent également être jugés dans d'autres pays que ceux où ces agissements ont été commis, en application du principe de compétence universelle.

Qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité ?

Les crimes contre l'humanité sont des crimes commis dans le cadre d'une attaque généralisée contre toute population civile tels que le meurtre, l'extermination, l'esclavage, la torture, le viol ou toute forme de violence ou d'esclavage sexuel.

Les crimes contre l'humanité ne doivent pas nécessairement être liés à un conflit armé et peuvent également se produire en temps de paix, comme le crime de génocide. Ils doivent comprendre trois éléments :

- **Matériel** : il doit s'agir de l'un des actes suivants : meurtre, extermination, réduction en esclavage, déportation ou transfert forcé de population, emprisonnement, torture, formes graves de violence sexuelle, persécution, disparitions forcées de personnes, crime d'apartheid ou autres actes inhumains.
- **Contextuel** : l'acte doit avoir été commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile.
- **Psychologique** : « en connaissance de cette attaque ». Sous l'angle contextuel, les crimes contre l'humanité impliquent soit une violence à grande échelle, soit une forme de violence méthodique (systématique).

À l'inverse du génocide, les crimes contre l'humanité ne visent pas obligatoirement un groupe de population particulier. Ils peuvent ainsi être dirigés contre toute population civile.

Qui juge les crimes contre l'humanité ?

La CPI (Cour pénale internationale) est le seul tribunal permanent chargé de **sanctionner les crimes contre l'humanité**, en dehors des juridictions pénales nationales pour les États qui ont placé le crime contre l'humanité dans leur droit pénal.

Source : <https://unric.org/fr/crime-de-guerre-genocide-crime-contre-humanite-comprendre-la-justice-en-temps-de-guerre/>

Voir aussi : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000022681798/

Prix Sakharov à Mahsa Amini

Le Parlement européen a décerné le prix Sakharov, plus haute distinction de l'Union européenne pour les droits humains, à Mahsa Amini ainsi qu'au mouvement iranien *Femme, Vie, Liberté*.

Le décès le 16 septembre 2022 de la jeune kurde iranienne Mahsa Amini, suite à son arrestation par la police des mœurs pour un voile mal ajusté, avait déclenché un mouvement mené par les femmes iraniennes et soutenu par des hommes dont le slogan « Femme, Vie, Liberté » a été depuis repris par tous ceux qui défendent la liberté et l'égalité en Iran. □

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 

Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à...



Narges Mohammadi Prix Nobel de la Paix



Le prix Nobel de la Paix a été attribué, le 6 octobre 2023, à Narges Mohammadi journaliste iranienne pour "sa lutte contre l'oppression des femmes en Iran et son combat pour promouvoir les droits humains et la liberté pour tous".

La journaliste de 51 ans se trouve actuellement emprisonnée dans la tristement célèbre prison d'Evin de Téhéran. Depuis 1998, elle a été arrêtée et emprisonnée à treize reprises, condamnée cinq fois à un total de 31 années de prison et 154 coups de fouet. En 2016, elle est condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir créé et dirigé « un mouvement de défense des droits de l'homme qui milite pour l'abolition de la peine de mort ». Elle est libérée en octobre 2020, et de nouveau incarcérée quelques mois plus tard. En septembre 2023, pour commémorer l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini, elle et plusieurs de ses codétenues brûlent leurs *hejabs*. À chaque fois, divers gouvernements, organismes internationaux (dont Amnesty International) protestent contre sa détention en tant que « prisonnière d'opinion » et se mobilisent pour demander sa libération. Narges Mohammadi est la deuxième femme iranienne à recevoir ce prix, vingt ans après Shirin Ebadi. Suite à l'annonce du Comité Nobel, le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a déclaré : « Cela distingue vraiment le courage et la détermination des femmes en Iran, qui sont une source d'inspiration pour le monde entier ». Pour Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, cette attribution « est un rappel important que les droits des femmes et des filles font face à un fort recul, y compris à travers la persécution des défenseurs des droits des femmes, en Iran et ailleurs ».

Dans un message transmis clandestinement à sa famille, Narges Mohammadi exprime « sa gratitude la plus sincère » envers le Comité Nobel¹. Elle ajoute : « Le *hijab* obligatoire est la source principale de domination et de répression dans la société, visant à maintenir et à per-

pétuer un gouvernement religieux autoritaire ».

À propos du mouvement « Femme, Vie, Liberté », elle dit : « La force de ce mouvement réside dans l'action des femmes iraniennes.

Nous savons ce que nous voulons, plus et mieux que ce que nous ne voulons pas". Et elle termine : "Nous, le peuple iranien, aspirons à la démocratie, à la liberté, aux droits humains et à l'égalité. La République islamique est le principal obstacle à la réalisation de cette demande nationale. »

Ce 6 novembre, un mois exactement après l'attribution de son prix, Narges Mohammadi a entamé une grève de la faim après s'être vu refuser par les autorités pénitentiaires son transfert dans un hôpital afin d'y recevoir des soins, au motif qu'elle refusait de se couvrir la tête. Le 10 novembre, elle envoyait à sa famille le message suivant : « Après avoir été hospitalisée sans avoir à me couvrir et être revenue en prison, j'ai mis fin à ma grève de la faim ».

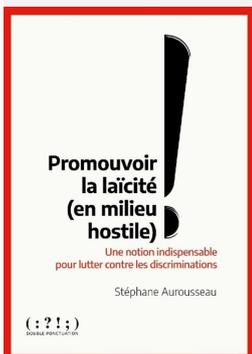
Saluons son courage et celui de toutes les femmes iraniennes et espérons que le vœu du Comité Nobel de la libération de Narges Mohammadi pour la remise officielle du prix en décembre 2023 soit exaucé ! ☐

¹ Texte intégral du message de Narges Mohammadi, lu en français par sa fille de 17 ans Kania Rahmani réfugiée en France avec le reste de sa famille : vidéo de 10 min à visionner sur le site du Comité Nobel

<https://www.nobelprize.org/>

Sources :

<https://www.francetvinfo.fr/monde/prix-nobel/le-prix-nobel-de-la-paix-est-attribue-a-la-militante-iranienne-narges-mohammadi-pour-sa-lutte-contre-l-oppression-des-femmes-6105279.html>
<https://information.tv5monde.com/international/la-nobel-de-la-paix-iranienne-narges-mohammadi-cesse-sa-greve-de-la-faim-selon-sa>



Promouvoir la laïcité (en milieu hostile)

Pendant des décennies, la promotion de la laïcité a été indissociable de la prévention du racisme, du sexisme, et de la lutte contre les LGBTphobies. Pourtant, elle est aujourd'hui bien souvent perçue comme un concept discriminant et xénophobe. Le retournement idéologique est radical et ce sont bien souvent des militants

situés très à gauche du spectre politique qui accusent la laïcité de tous les maux.

En se basant sur des observations de terrain et sur ses actions de sensibilisation en milieu scolaire, Stéphane Arousseau montre pourquoi la laïcité est devenue un « gros mot » pour beaucoup. Il explique aussi comment on peut la promouvoir concrètement malgré un contexte idéologiquement miné.

La réappropriation de ce concept et de cette pratique fondamentalement positive est indispensable – tant elle participe à notre cohésion sociale, à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion de toutes et tous. ☐

(présentation de l'éditeur)

Stéphane Arousseau, édition Double ponctuation, 120 pages, 16 €

« La victoire n'est pas facile mais elle est certaine. »

Narges Mohammadi, militante iranienne pour les droits des femmes

Comment certains discours antiracistes et féministes se colorent de dangereuses références au « droit du sang »

Connaissez-vous Saint-Imier, agréable bourgade du canton de Berne en Suisse, qui a vu fleurir à la fin de XIX^e siècle les idées libertaires et la fondation de la 1^{ère} Internationale anti-autoritaire emmenée par Bakounine en 1872 ?

Du 19 au 23 juillet dernier, s'y sont tenues les Rencontres internationales anti-autoritaires, débutant dans une ambiance plutôt joyeuse. Outre les débats, conférences, concerts et ateliers divers, se tenait un salon du livre auquel participaient, entre autres librairies, celle du groupe Kropotkine de la Fédération anarchiste francophone (FA), cette dernière ayant largement contribué financièrement et matériellement à l'organisation de ces rencontres.

Or, quelque chose de totalement hallucinant s'est passé dans ce salon :

Durant les trois derniers jours, la table de la FA a été la cible d'un groupe de personnes véhémentes, qui, au prétexte de la présence de deux livres (*Un voile sur la cause des femmes* de René Berthier et *l'Impasse islamique* d'Hamid Zanaz), sont passés de l'insulte au renversement de tables, menaces sur des militant·e·s, les livres ont été volés puis brûlés. Tout ceci se déroulant avec une certaine complaisance de la part du groupe responsable du salon, concluant que s'il y avait un problème c'était à la FA de partir puisque celle-ci avait refusé d'enlever ses livres.

Évidemment les arguments portant sur l'un des fondements de l'anarchisme, soit le refus de toutes les religions, et la présence derrière la

table de compagnes et compagnons eux-mêmes originaires de pays de culture musulmane, n'y ont rien fait. Ces critiques se sont déroulées sans qu'à aucun moment on ne désigne les passages des livres posant problème, ceux-ci n'ayant même pas été lus. La discussion était impossible car ces gens ne voulaient pas discuter.

Les principaux arguments portaient sur le fait qu'un « homme blanc, cis-gendre » tel que René Berthier ne pouvait pas écrire sur la cause de femmes musulmanes. Quant à lui, Hamid Zanaz, bien qu'Algérien, portait une critique radicale de l'Islam et, circonstance aggravante, il avait eu la mauvaise idée de demander une préface à Michel Onfray, aujourd'hui allié à des gens peu fréquentables, mais pas en 2008, date de parution du livre.

Les militant·e·s de la FA sur place, reconnaissant qu'il aurait fallu une note d'accompagnement de cette préface n'ont par ailleurs pas été entendus. Accusations de racisme et toutes les phobies possibles.

Donc, des actes violents, des injures, qualifiés d' « action directe » par des gens qu'on aurait pu considérés comme étant dans le même camp !

Cela rappellera un certain 8 mars pour les adhérent·e·s du CREAL. Malheureusement, ce ne sont pas des faits isolés : entre autres, une bibliothèque parisienne *Les fleurs arctiques* a subi les mêmes accusations et menaces lors d'un salon organisé dans les Balkans en juillet 2023 (voir sur leur site le texte « [Vous n'avez que ça à faire ?](#) »).

On serait donc si nombreux·ses dans le mouvement antiraciste, féministe

et contre l'homophobie pour se déchirer de la sorte ? Avec des fausses accusations, des insinuations sur la légitimité de défendre telle ou telle lutte sans être soi-même « racisé·e, trans... », au nom d'une intersectionnalité brandie comme une appartenance à une secte ? On aurait le droit de critiquer la religion, sauf l'Islam, par bienveillance envers « les dominé·e·s » ? Est-ce différent d'une non-reconnaissance des droits universels et de la possibilité d'une solidarité, y compris internationale ?

On assiste, impuissant·e·s, à un refus d'ouverture envers des points de vue différents, une inversion des discours et des valeurs, une inculture politique qui servent une interprétation manichéenne : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ». N'hésitant pas à assigner des personnes en fonction d'une origine, une couleur de peau, à une religion et une culture uniques, ces militant·e·s d'un « nouvel ordre » pratiquent une essentialisation qui relève d'une forme de fascisme.

On peut supposer que le renoncement à la lutte des classes et à une vision globale des formes de domination (dont font partie le patriarcat et les religions) les enferment dans une lutte pour exister. L'exposition permanente de leurs ressentis individuels accompagne une idéologie du « care », dépolitise, individualise la question sociale et au final, divise et affaiblit les collectifs de lutte.

Non, la critique des religions n'est pas le racisme et la critique des idées n'est pas de la phobie !

S'il faut ajouter une note plus légère mais tout autant symptomatique, un bombage sur les murs de Saint-Imier clamait « Hippies blancs, coupez vos dreadlocks », le droit du sang on vous dit ! ☐



Hommage de de la Ville de Rouen à Gisèle Halimi

La Ville de Rouen souhaite honorer la mémoire de l'avocate Gisèle Halimi décédée en 2020, qui durant toute sa vie a défendu les droits des femmes. Après avoir déjà renommé la station de métro Palais-de-Justice—Gisèle Halimi, la Ville a souhaité qu'une œuvre illustrant les combats de l'avocate soit érigée place Foch devant le palais de Justice de Rouen. Sur les 48 propositions d'artistes ayant répondu à l'appel à projet, le comité de sélection en a retenu quatre. Ceux-ci seront exposés publiquement en avril 2024 et un jury choisira alors l'œuvre lauréate. Celle-ci devrait être inaugurée courant 2024.

À suivre...

« Humiliez les gens suffisamment longtemps et une violence extrême explosera d'eux. »

Salman Rushdie (La Honte)

Le service public, un projet de société combattu et laminé par le néolibéralisme

Le CREAL76, qui lie le combat laïque au combat social, défend les services publics, outils de l'égalité attaqués depuis des dizaines d'années. Le collectif Nos services publics a étudié les transformations structurelles des services publics sur le temps long¹. Une étude de l'INSEE montre que, sans les services publics, les inégalités exploseraient². Et il nous faut analyser pourquoi et comment le néolibéralisme qui gouverne entend saper les services publics au profit du privé.

Une stratégie assumée d'allocations de moyens systématiquement insuffisants

Le rapport du collectif Nos services publics pointe « les conséquences d'un décalage croissant entre les besoins sociaux et les moyens des services publics : développement des inégalités, espace grandissant pour le secteur privé, et rupture avec les agents publics comme avec la population¹ ». L'offre privée relève de l'individualisme et non plus d'une prise en charge des besoins socialisés. Le rapport met en évidence la solvabilisation des services privés dans deux domaines, éducation et santé : « les enfants des familles à fort capital culturel dans les écoles privées sous contrat ou encore les actes médicaux les plus facilement programmables dans les cliniques privées ». Ces politiques assumées dégradent le rapport des citoyens aux services publics. « Le recours au secteur privé sous contrat [et le] développement important des cours particuliers [renforcent] la mécanique de reproduction des inégalités sociales par l'école », ce que nous ont aussi montré la publication des indices de position sociale (IPS) des établissements scolaires en 2022/2023 et le rapport de la Cour des comptes de juin 2023. En matière de transports, l'explosion des distances parcourues et le logiciel libéral adopté par les pouvoirs publics ont conduit à l'essor des voitures individuelles et à l'insuffisance notoire des transports en commun. Le système de soins français se dégrade car l'objectif national de dépenses maladies (ONDAM) voté par le Parlement est inférieur à la dynamique des besoins.

Sans les services publics...

Une étude de l'INSEE^{2 et 3} montre, malgré les régressions à l'œuvre, le rôle fondamental des services publics dans la réduction des inégalités en France.

Prenant en compte tous les prélèvements (impôts, taxes, cotisations) et les mettant en rapport avec les prestations sociales et le coût estimé des services (éducation, santé), l'INSEE a calculé les transferts pour les différentes couches de la population. Et la conclusion est spectaculaire. Avant les transferts, les 10 % d'unités de consommation (« ménages ») les plus riches sont 18 fois supérieures aux 13 % les plus pauvres (ayant moins de 60 % du revenu médian et considérés sous le seuil de pauvreté). Après les transferts liés aux divers services publics, le revenu des plus aisés n'est plus que 3 fois supérieur à celui des plus modestes. Cette redistribution profite à 57 % de la population qui reçoit plus qu'elle ne verse, à 85 % pour le 30 % les plus pauvres

et à 13 % des 5 % les plus riches. Mais il y a un trou dans la raquette, c'est l'injustice fiscale renforcée par les impôts et taxes indirects qui grèvent plus le budget des plus modestes. De plus, ils n'ont recours à aucune niche fiscale ou autre évasion ou paradis fiscaux. « En somme, faute de système fiscal efficace, heureusement que le modèle social et les services publics sont là pour compenser, grâce aux transferts publics³. »

Un projet de société alternatif qui fait voir rouge les néolibéraux

Les services publics comme moyen de redistribution satisfaisant des besoins sans passer par des transactions monétaires sont des cibles pour le néolibéralisme. Ils font échapper une partie encore importante des besoins au secteur marchand : l'éducation, la santé, la justice. Pour parvenir à ses fins, le néolibéralisme contrôle l'État pour qu'il abandonne l'intérêt général et malmène ses propres services publics pour servir les intérêts privés. Plusieurs stratégies ont été et sont utilisées : privatisations, sous-effectifs chroniques, manque de moyens alloués, dénigrement...

La population est amenée à avoir recours à des solutions privées. Et parfois, la schizophrénie va jusqu'à ce que l'État finance sa propre concurrence comme dans le cas de l'enseignement privé ! S'inspirant des théories néolibérales de Friedrich Hayek et de Milton Friedmann - appliquées dans le Chili de Pinochet et bientôt en Argentine - « l'idée était bien de remplacer les dépenses socialisées fondées sur une définition en amont des besoins de la communauté par des dépenses individualisées trouvant leur réalisation sur un marché⁴ » .

En somme, le néolibéralisme préfère la charité, les allocations ponctuelles et les primes à l'égalité, aux salaires décents, aux services publics. L'État assure - en même temps - une aide massive aux entreprises privées. Une part de l'alternative à ce déni de l'intérêt général réside dans le service public prenant en compte les besoins définis et gérés collectivement par la population, appuyée sur une part socialisée des revenus. □

¹ <https://nosservicespublics.fr/rapport-etat-services-publics-2023>

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723#encadre>

³ <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/200923/sans-les-services-publics-les-inegalites-exploseraient>

⁴ <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/200923/le-service-public-un-projet-de-societe-alternatif>

« J'ai souvent pensé que les racines étaient un mythe conservateur ayant pour but de nous faire tenir en place. »

grille n° 72

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	U	M	E	S	C	E	N	T	E
2	R			M		E	T	A	I	S
3	U	M	A	M	I		E	T	E	S
4	M	A	T	A	B	A		U	D	E
5	P	O	L	I	C	I	E	R	E	S
6	I			L		E	D	A	M	
7	S	E	A	L			I	L	E	T
8	T		C	A	P	E	L	I	N	E
9	E	S		I	N	C	E	S	T	E
10	S	A	S	S	E	U	S	E		S

grille n° 73

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

La laïcité à l'école : un principe pour se respecter ?, thème du prix Samuel Paty 2023-2024

Initié par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG), le prix Samuel Paty souhaite rendre hommage au professeur assassiné le 16 octobre 2020. De nombreuses classes ont participé à la deuxième session 2022-2023 du prix et ont mené des travaux sur le thème des « Infos et du danger pour la démocratie ». On peut consulter le palmarès du concours et visionner les productions des classes lauréates sur le site de l'APHG en suivant le lien suivant : <https://www.aphg.fr/PALMARES-DU-PRIX-SAMUEL-PATY-SESSION-2023> .

Le thème de l'édition 2023-2024 est consacré à la laïcité. Des classes de l'école élémentaire (CM1-CM2), de collèges, de lycées généraux, technologiques ou professionnels pourront concourir et réfléchir sur le thème « **La laïcité à l'École : un principe pour se respecter ?** »

HORIZONTALEMENT

- 1 . Monde virtuel structuré et ouvert
- 2 . Indésirables même au lit
- 3 . Course d'obstacles. Temps très court en abrégé
- 4 . Omar Lupin. Affluent du Maroni
- 5 . Pomme. Syndicat enseignant
- 6 . Loi canonique. Petite pièce d'instrument
- 7 . Mémoire morte. Terrain découvert
- 8 . Se réjouit (s')
- 9 . Espace européen en abrégé. Les Anglais s'y promènent, semble-t-il
10. Connus. Démolits

VERTICALEMENT

- A . Assassinées sauvagement
- B . Maladie infectieuse des volailles
- C . Petite boîte. Pieds de vers grecs ou latins
- D . Bec
- E . Lettres de Franqueville-Saint-Pierre. Perçante
- F . Le marassin reconnaîtra-t-il sa mère ? Affection longue
- G . Petits, ce n'est pas grand-chose. Le premier
- H . Escadron de protection. Oisif
- I . Adversaire. Parfois devant dessus
- J . Leur cour n'est pas bonne à fréquenter. Conjonction

Texte en ligne

En Ardèche, on bétonne au nom de Dieu

(Reporterre du 2 novembre)
 Dans un village d'Ardèche, la Famille missionnaire de Notre-Dame veut à tout prix construire une méga-église, au prix du bétonnage d'1,5 hectare de terres. En dépit des appels du Pape à un réveil écologique. Une bonne sœur qui plaque au sol un activiste. Après quatre ans de lutte, une seule vidéo aura suffi pour faire connaître le chantier de Saint-Pierre-de-Colombier dans tout le pays. Dans ce village ardéchois, une congrégation religieuse souhaite construire plusieurs édifices, dont une méga-église.

[https://reporterre.net/En-Ardeche-on-betonne-au-nom-de-Dieu?](https://reporterre.net/En-Ardeche-on-betonne-au-nom-de-Dieu?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdomadaire)
[utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdomadaire](https://reporterre.net/En-Ardeche-on-betonne-au-nom-de-Dieu?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdomadaire)

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr 06 86 15 33 59 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



site : www.creal76.fr

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 13 octobre 2023 à la manifestation rouennaise de la Journée nationale et européenne de mobilisation à l'appel de l'intersyndicale professionnelle. [Voir l'appel unitaire](#)

Le CREAL76 a été signataire...

- le 14 octobre d'un communiqué du Collectif laïque national « *Le 16 octobre, restons fidèles à la mémoire de Samuel Paty, serviteur de l'école de la République !* » [Lire le communiqué](#)
- le 15 octobre du communiqué du Collectif laïque national *Attaque au couteau, lycée Gambetta-Carnot à Arras : un enseignant tué et deux personnes blessées.. Non à la barbarie !* [Lire le communiqué](#)

Le CREAL76 a publié ...

- Le 15 octobre le communiqué *Un professeur assassiné, la laïcité attaquée* suite à l'assassinat du professeur Dominique Bernard dans un lycée d'Arras. [Lire le communiqué](#)

Le CREAL76 a été à l'initiative...

- En octobre d'une lettre ouverte, signée par plusieurs organisations syndicales et politiques, envoyée au président de la Région Normandie (Hervé Morin, UDI) et au président de la Métropole-Rouen-Normandie (Nicolas Mayer-Rossignol, PS) à propos de l'aide financière des deux collectivités territoriales pour le développement de l'enseignement supérieur privé dans la Métropole de Rouen.

[Lire la lettre](#)

Le CREAL76 a proposé ...

- le 18 novembre 2023 à Rouen et à l'approche de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes un spectacle *Femmes papier* interprété avec conviction par les cinq comédiens de la compagnie théâtrale **File en Seine** devant une quarantaine de personnes.



Suite au spectacle, un débat co-animé par des membres d'Amnesty International, de professionnelles du PAVIF (Pôle d'accueil violences intrafamiliales) et de deux bénévoles du Mouvement du Nid fut particulièrement riche en échanges.

~~~~~

## Cité immersive viking à Rouen en 2024

La presse locale s'est fait l'écho de l'implantation de ce musée mêlant « *immersion visuelle, sonore et même olfactive* » au hangar 105 bis, rive gauche. Le projet est soutenu par le fonds d'investissement Bien commun de Pierre-Édouard Stérin, catholique très conservateur dont les liens avec l'extrême droite et avec le clan De Villiers sont connus.

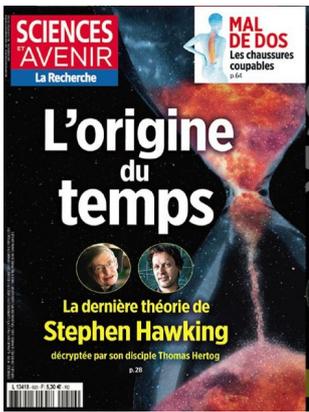
Cette première cité immersive en France, dont le succès en appelle d'autres, sera dirigée par Ludovic Garnier, président des Enfants de Rollon. Si celui-ci se défend d'une image identitaire et clame son indépendance, Stérin, le financeur, entend transmettre « *le meilleur de la civilisation européenne* ». Ce libertarien explique : « *Je veux devenir un saint. C'est mon driver.* » C'est sans doute dans ce but qu'il finance une application de « *méditation chrétienne* », l'association SOS Calvaires, un site dédié à « *la conjugalité pour un amour durable.* », etc, etc. Ce contributeur du rapport commandé par Macron en 2020 (Tech for good, Innover pour le bien commun) finance aussi le réseau d'écoles hors contrat Excellence ruralité, cousin de Espérance Banlieue ou des structures comme Monasphère développant des lotissements pour familles chrétiennes. La charte des écoles Excellence ruralité fait référence au bien commun, expression utilisée dans le décret papal Gravissimus educationis de 1965 commentée ainsi sur le site <https://www.saintjoseph-education.fr/qu-est-ce-que-l-%C3%A9ducation-int%C3%A9grale> : « *L'idée principale que véhicule cette expression est le caractère holistique de l'éducation chrétienne. En effet, la vision chrétienne de la personne ouvre à l'éducateur un chemin d'unification de la personne et ordonne toute la*



*vie humaine à l'Éternité en Dieu .»* Et le décret papal précise : « *L'éducation véritable doit avoir pour but la formation intégrale de la personne humaine ayant en vue sa fin dernière en même temps que le bien commun de la société* » .

**Enrichi par la revente de Smartbox et de La Fourchette.com, un temps exilé fiscal en Belgique, notre libertarien catholique version droite extrême est-il sur le chemin de la béatification ?** □

Sources : *Le Poulpe, Paris-Normandie, Libération*  
[https://www.liberation.fr/societe/pierre-edouard-sterin-le-drole-dallie-catho-de-montebourg-et-bollere-20230412\\_QO5A6KXGCFWJJA2K7RVPJ3C24CM/](https://www.liberation.fr/societe/pierre-edouard-sterin-le-drole-dallie-catho-de-montebourg-et-bollere-20230412_QO5A6KXGCFWJJA2K7RVPJ3C24CM/)



[https://www.sciencesetavenir.fr/decouvrir/agenda/edito-l-origine-du-temps-la-derniere-theorie-de-stephen-hawking-le-n-920-de-sciences-et-avenir-la-recherche-est-chez-vos-marchands-de-journaux\\_174159](https://www.sciencesetavenir.fr/decouvrir/agenda/edito-l-origine-du-temps-la-derniere-theorie-de-stephen-hawking-le-n-920-de-sciences-et-avenir-la-recherche-est-chez-vos-marchands-de-journaux_174159)

**Le numéro d'octobre du magazine Sciences et Avenir La Recherche affiche en une « L'origine du temps : la dernière théorie de Stephen Hawking ». Dans l'édito, le rédacteur en chef évoque, parlant de cet ouvrage, des concepts pour le moins déroutants qui font intervenir une évolution darwinienne de la physique. Le grand cosmologiste est mort en 2018 et son collègue, coauteur et ami Thomas Herzog a terminé en avril 2023 le livre qui expose leur théorie de la cosmologie descendante. « Cette thèse est mûre pour être confrontée aux critiques de leurs pairs et soumise aux expérimentations » affirme Thomas Herzog.**

### Une nouvelle vision de l'univers

Mêlant physique quantique et relativité générale mais aussi des découvertes nouvelles comme l'holographie et des emprunts aux concepts de la théorie de l'évolution de Charles Darwin, Hawking et Herzog élaborent une nouvelle vision de l'univers. Elle prétend expliquer non seulement l'émergence du temps mais aussi la nôtre grâce à une sélection « darwinienne » opérée au sein des lois de la physique, débouchant sur un univers créateur d'atomes, d'étoiles, de galaxies et finalement de vie. Hawking et Herzog contestent la vision classique de la cosmologie selon laquelle les lois sont immuables et indépendantes de l'observateur. Selon cet étrange concept de cosmologie descendante, en pratiquant une observation, on sélectionne une histoire cohérente avec cet acte d'observation. Notre passé dépend de nos observations, nous créons l'univers autant qu'il nous crée. Pour comprendre ce concept déroutant il faut rappeler que la physique quantique a l'habitude de bousculer notre sens commun. Ainsi, il existe une expérience dite des choix retardés (John Wheeler, 1978) où le passé d'une particule dépend du fait que l'on cherche à calculer sa trajectoire ou non. Elle montre que le passé quantique n'est pas totalement déterminé. Autrement dit, les questions que l'on pose à la nature influent sur ce qu'on peut dire du passé.

Hawking et Herzog ont étudié les conséquences de ce phénomène des choix retardés sur la naissance de l'Univers et notamment l'émergence des propriétés physiques favorables à la vie. Des modifications des lois physiques se produiraient au tout début du Big Bang selon un procédé rappelant la théorie de l'évolution de Charles Darwin. Dans son ouvrage (p.295), Thomas Herzog conclut : « Un univers quantique s'assemble lui-même en permanence [...] à travers un dédale de possibilités [...]

## L'évolution évolue bien

**Le numéro d'octobre du magazine Sciences et Avenir La Recherche affiche en une « L'origine du temps : la dernière théorie de Stephen Hawking ». Dans l'édito, le rédacteur en chef évoque, parlant de cet ouvrage, des concepts pour le moins déroutants qui font intervenir une évolution darwinienne de la physique. Le grand cosmologiste est mort en 2018 et son collègue, coauteur et ami Thomas Herzog a terminé en**

*Son histoire n'est pas une seule histoire se révélant de manière déterministe, une chose arrivant après l'autre mais une énorme synthèse qui nous inclut et dans laquelle ce qui se passe aujourd'hui forge de manière rétroactive ce qui s'est produit auparavant. »*

Les intuitions de Hawking ont été plusieurs fois jugées farfelues pour finir par révéler des idées profondes. Copernic, Darwin, Einstein n'ont-ils pas eux aussi vu plus loin, plus haut que leur époque, s'attirant stupéfaction, moquerie, menace ?

### Une biologie darwinienne

C'est en biologie que les préjugés sont le plus tenaces. La théorie de l'évolution est encore âprement niée et menacée par les religions monothéistes. Pis, elle fut déformée et négligée par les spécialistes de la biologie cellulaire jusqu'à une époque récente. Jusque dans les années 1990 les laboratoires faisaient la part belle à un « programme génétique » écrit dans l'ADN et qu'il aurait suffi de lire pour le connaître, le comprendre et résoudre les mystères du vivant.

Pourtant, les observations allant à l'encontre de cette thèse dominante s'accumulaient. Face à cette difficulté, la plupart des biologistes complexifiaient la théorie pour lui permettre d'intégrer les nouvelles observations. La génétique et la notion de gènes à force de complexifications devenaient de plus en plus floues. Quand une théorie n'explique plus un nombre important de faits, il faut en changer. Cette théorie de rechange existe depuis 1983. Elle était avancée par Jean-Jacques Kupiec, à l'époque sans aucun succès.

Mais, en 2014, on mentionne une biologie devenue enfin pleinement darwinienne (Cunchillos, 2014). En 2016, une expérience menée sur des cellules souches réalisée par une équipe regroupant biologistes et mathématiciens de Lyon, Paris, Évry, Lausanne et du Japon conclut : « *Le résultat est complètement compatible avec l'idée que la différenciation cellulaire n'est pas un simple programme que toutes les cellules exécutent de manière identique mais le résultat d'un comportement dynamique du réseau moléculaire sous-jacent* ». Donc il existe des mécanismes sélectifs qui, à partir d'une population de cellules commençant à se différencier au hasard, réduisent drastiquement cette variation à la seule qui convienne, ici une cellule musculaire, là une cellule de sang.

**Ainsi l'intuition de Darwin qui pourrait tenir en deux mots - hasard et sélection - expliquerait l'Univers de l'atome aux galaxies en passant par la cellule vivante. On se laisse aller à l'émerveillement. Aurait-il raison le poète Yves Bonnefoy qui disait : « La poésie est d'avant le langage, elle est concomitante de l'être » ?** □

**Sources :** Sciences et Avenir La Recherche d'octobre 2023 ; Le Monde du 27 décembre 2016 ; Le Monde de Darwin. sous la dir. de Guillaume Lecointre et Patrick Tort. Ed. de La Martinière

**« L'attaque du Hamas résulte de la conjonction d'une organisation islamiste fanatique et d'une politique israélienne imbécile »**

Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France (8 octobre)

## Loi Darmanin : les petits calculs électoraux sur le dos des étrangers

La loi portant pour titre « *loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* », dite loi Darmanin, porte dans son titre officiel tous les présupposés du gouvernement sur les étrangers présents en France : hors de contrôle et non-intégrés. S'il est difficile de savoir ce qui sortira de la loi après le passage à l'Assemblée nationale, les mesures retenues par le Sénat adoptées le 14 novembre ont de quoi inquiéter :

- Aide médicale d'État pour les sans-papiers transformée en aide médicale d'urgence, sous prétexte que « [...] il y a un panier de soins quasiment équivalent à ce qui existe au niveau des Français. [...] Si le panier de soins est réduit, il y aura forcément des économies » (sénatrice LR Louwagie).
- Délit de séjour irrégulier (aboli en 2012) rétabli et passible de 3 750 € d'amende.
- Quotas votés par le Parlement tous les 3 ans fixant le nombre d'étrangers admis à s'installer en France hors demandeurs d'asile. Ceci exclut toute possibilité de régularisation des milliers de personnes qui pourraient l'être.
- Durée du séjour ouvrant droit au regroupement familial qui passe de 18 à 24 mois, durcissant les droits à la vie familiale reconnus par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.
- Accès restreint aux cartes de séjour et de résident des conjoint·e·s de Français·e·s et des parents d'enfants français.
- Cautionnement financier obligatoire (caution de retour) pour les étudiant·e·s pour leur premier séjour en France.
- Droit aux allocations familiales et à l'aide personnalisée au logement (APL) conditionnés à 5 ans de séjour régulier.
- Accès à la nationalité des conjoint·e·s de Français·e·s conditionné à un niveau de langue française plus élevé.
- Suppression de l'acquisition automatique de la nationalité à leur majorité pour les enfants nés en France de parents étrangers. C'est la fin de l'automatisme du droit du sol permettant aux enfants nés en France de parents étrangers d'obtenir la nationalité française à leur majorité, il faudra dorénavant faire un acte volontaire.
- Délai de résidence pour demander la naturalisation qui passerait de 5 à 10 ans de séjour régulier.
- Titre de séjour de plein droit dans les métiers en tension supprimé. Vérification par les préfetures de la réalité du travail auprès des employeurs, qui n'ont pas intérêt à avouer à l'État qu'ils emploient des sans-papiers.
- Fichage des mineurs étrangers isolés délinquants créé, les jeunes majeurs recevant une obligation de quitter le territoire français (OQTF) se verraient systématiquement privés de la possibilité de bénéficier d'un contrat

jeune majeur. Les OQTF, accompagnées d'IRTF (interdiction de revenir sur le territoire français), facilitées et même systématisées notamment pour les personnes déboutées du droit d'asile.

- Fin du renouvellement automatique de certains titres de séjour avec possibilité de les supprimer, d'expulser toute personne étrangère sur simple décision administrative, à la discrétion des préfets.

Depuis 1945, 117 lois sur l'immigration ont été prises. Sans compter les ordonnances, arrêtés, circulaires et décrets, la République légifère sur le sujet de l'immigration en moyenne tous les 2 ans et met en place des mesures de plus en plus coercitives. La notion « d'appel d'air » qui vise à restreindre les conditions d'accueil des étrangers n'a jamais été prouvée et de nombreuses études en montrent le caractère fallacieux. Comme le dit Cris Beauchemin (directeur de recherches à l'Institut national des études démographiques) : « *Parce que le gouvernement propose aujourd'hui de délivrer des titres de séjour dans les métiers en tension, certains prédisent une forte augmentation des flux d'entrées. Les travaux de recherche montrent pourtant que, depuis le début des années 1980, aucune vague de régularisation, même massive, n'a eu d'effet incitatif sur les départs : elles n'ont produit aucun "appel d'air".* » L'économiste Corrado Giulietti (université de Southampton, Royaume-Uni) ou la chercheuse Nicole Thompson (université Colgate, États-Unis) montrent ainsi que la générosité de l'État-providence n'est pas un facteur-clé de départ : le « *welfare magnet* » (« l'effet aimant » des bénéfices sociaux) est « *faible ou inexistant* ». Hélène Thiollet, chercheuse au CNRS, Sciences Po CERI, rappelle que deux ingrédients sont décisifs dans l'immigration : attractivité économique et présence d'une diaspora sur le territoire. « *Pour les migrants, le premier critère est d'ordre professionnel : ils cherchent à accéder soit à un emploi, soit à un cursus universitaire. Le second critère, c'est l'existence, dans le pays d'accueil, d'une communauté issue de leur pays d'origine. L'activation de ces réseaux sociaux, qu'ils soient familiaux, villageois ou nationaux, permet de faire baisser les risques et le coût de la migration mais aussi de faciliter l'intégration.* »

**La montée continue des mouvements d'extrême droite et de droite extrême, la volonté politique de flatter les catégories d'électeurs les plus réactionnaires, le jeu de triangulation porté par Darmanin avec le soutien du Président ne peuvent que faire reculer les droits. Bien souvent les reculs sur les politiques envers les étrangers n'ont été que les prolégomènes à des régressions dans les domaines sociaux, économiques et même sur les libertés individuelles et collectives. □**

**Texte  
en  
ligne**

**Pénétrer sans autorisation dans une forêt privée** est puni d'une amende depuis 9 mois. Une « *privatisation des espaces naturels* », dénonce-t-on à gauche. Et un outil pour réprimer les écologistes luttant contre la destruction des bois. (*Reporterre* du 9 novembre)

L'accès à la nature est-il en voie de criminalisation ? Depuis la loi du 2 février dernier, le fait de pénétrer sans autorisation dans une « *propriété privée rurale et forestière* » peut être sanctionné d'une contravention de la quatrième classe punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

## Samuel Paty, Dominique Bernard, ...



Nous indiquons ici les liens vers deux textes donnant des clés de compréhension de ces assassinats mais aussi de la complaisance funeste voire du défaitisme face à l'islamisme. On les trouve jusque dans les textes de l'enseignement

moral et civique (EMC) comme le pointe Catherine Kintzler. Une phrase invite à « *respecter [les] convictions politiques et religieuses* » des élèves. Ce qui signifie qu'il n'y aurait pas « *d'indissociabilité de la conviction et de la personne qui s'en prévaut* ». Or le respect est dû aux personnes, mais les convictions peuvent être discutées, critiquées, caricaturées.

Cette phrase permet d'invoquer la sensibilité offensée - jusqu'à ouvrir la voie à la notion de blasphème ? Elle est contradictoire avec la possibilité d'un enseignement émancipateur et laïque et place les enseignant·e·s dans une situation qui peut être intenable.

« *Il ne faut pas confondre la peau et la chemise* », disait Montaigne. « *Nous ne sommes pas dans l'après Samuel Paty, mais dans le pendant* », a déclaré Mickaëlle Paty le 2 octobre.

Après l'assassinat de Dominique Bernard le 13 octobre à Arras, Laurent Joffrin écrit : « *Pour nous, le meurtre découle de la dynamique intrinsèque de l'islam politique et du terrorisme. Il procède bien plus d'une guerre civile entre les musulmans intégristes et les autres à l'échelle mondiale – et sur la rhétorique anti-occidentale qui l'accompagne – que des injustices sociales de tel ou tel pays.* »

L'attitude pusillanime de l'Éducation nationale incapable de protéger ses personnels, les injonctions contradictoires doivent cesser et le principe laïque ne doit subir aucune édulcoration. □



L'accès à ces deux textes est direct à partir de la version en ligne de ce bulletin sur notre site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

- Laurent Joffrin : « La haine de la République » : <https://lejournal.info/article/la-haine-de-la-republique/>
- Catherine Kintzler : « Les bons sentiments et les saintes-nitouches armées d'un coutelas » : <https://www.mezetulle.fr/le-sbonsentiments-et-les-saintes-nitouches/>



## Dissolution des Soulèvements de la Terre annulée mais...

**Jeudi 9 novembre, le Conseil d'État annule la dissolution des Soulèvements de la Terre** prononcée par le décret du gouvernement du 21 juin 2023, mais, dans les 3 autres dossiers examinés, confirme la dissolution du Groupe antifasciste Lyon et environs (dit « la GALE »), de l'Alvarium et de la Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI).

Si l'on peut se réjouir de la décision d'annulation du décret de dissolution, les attendus de l'arrêt rendu par le Conseil d'État peuvent inquiéter. Le CE précise « *qu'une mesure de dissolution porte une atteinte grave à la liberté d'association, principe fondamental reconnu par les lois de la République. Elle ne peut donc être mise en œuvre que pour éviter des troubles graves à l'ordre public* ». Il précise « *qu'aucune provocation à la violence contre les personnes ne peut être imputée aux Soulèvements de*

*la Terre. Le relais, avec une certaine complaisance, d'images d'affrontements de manifestants avec les forces de l'ordre, notamment contre la construction de retenues d'eau à Sainte-Soline, ne constitue pas une revendication, une valorisation ou une justification de tels agissements.* » Toutefois, le C.E estime « *que les Soulèvements de la Terre se sont bien livrés à des provocations à des agissements violents à l'encontre des biens, qui entrent dans le champ du 1° de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure* ».

La décision du Conseil d'État doit être lue comme une victoire incertaine des Soulèvements de la Terre. Le C.E juge même que « *si des provocations explicites ou implicites à la violence contre les biens, au sens du 1° de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure, sont imputables au groupement de fait " Les Soulèvements de la Terre ", et ont*

*pu effectivement conduire à des dégradations matérielles, il apparaît toutefois, au regard de la portée de ces provocations, mesurée notamment par les effets réels qu'elles ont pu avoir, que la dissolution du groupement ne peut être regardée, à la date du décret attaqué, comme une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public* ». Le fait que les SLT défendent une cause environnementale qui avait été retenue par les juges des référés n'a pas été pris en compte par le Conseil d'État dans sa décision sur le fond. On doit donc comprendre que ce que met en cause le Conseil d'État, c'est l'excès du gouvernement en demandant la dissolution des SLT et qu'en cas d'une gravité plus forte portée à l'ordre public, la dissolution des Soulèvements de la Terre est légitime : les mouvements utilisant et appelant à la désobéissance civile sont prévenus... □



## Punaise !

**La chronique de Rahan est visionnaire. Dans le numéro précédent (n°90), nous parlions des poux, et voilà que les médias s'embrasent sur la punaise des lits !**



Nous vous l'avions bien dit : l'une des principales leçons de la biologie est qu'il n'existe pas d'êtres vivants qui ne soient pas parasités !

L'un des parasites de l'humain fait son grand retour : c'est la punaise des lits, *Cimex lectularius*. Son parasitisme n'est d'ailleurs que tout relatif. Cet insecte hémiptère hétéroptère de 4 à 5 millimètres de long, de forme ovale et aplatie, sans ailes, n'habite pas sur vous, mais dans les environs, dans les interstices du bois. La nuit, il se déplace pour jouer les vampires et ponctionner votre sang pendant votre sommeil.

Pour cela, la punaise des lits fut une vedette du cinéma. L'un des tout premiers court métrages de Georges Méliès, le père des effets spéciaux employés pour le cinématographe, intitulé « *Une nuit terrible* », réalisé en 1896, montre le futur réalisateur du « *Voyage dans la lune* » lui-même en chemise et bonnet de nuit, dans son lit, qui se bat contre plusieurs punaises des lits géantes. La punaise de lit est aussi une star du jazz, notamment grâce à Bessie Smith en 1927 avec « *Mean Old Bed Bug Blues* », ou une vedette du mambo avec Mighty Panther et son « *Bedbug Song* » en 1935. Une comédie musicale new-yorkaise avait même pour titre « *Bed bugs !* » en 2012, relatant l'histoire d'une exterminatrice de punaises ayant malencontreusement créé une armée de punaises résistantes ! Suite à quoi, on n'en a plus entendu parler. Pourquoi, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avons-nous oublié une telle vedette ? Avec l'emploi du DDT et des pesticides de synthèse, la lutte avait été efficace. On croyait même l'avoir éradiquée des habitations dès les années 1940. Seulement voilà, des phénomènes de résistance à ces traitements se sont faits jour un demi-siècle plus tard. On assiste aujourd'hui à une recrudescence dans les environnements urbains : hôtels, hôpitaux, maisons de retraite, collectivi-

tés diverses.

Rahan l'a-t-il connue ? La famille de la punaise des lits, celle des cimicidés, comprend surtout des parasites de chauve-souris et d'oiseaux, principalement des hirondelles et des martinets. L'espèce s'est probablement adaptée à l'humain voici 40 000 ans, par passage à partir des chauve-souris des grottes vers leurs habitants humains. Rahan pourrait donc l'avoir rencontrée ! Mais ce n'est pas certain : la permanence de l'infestation ne se serait pas mise en place avant le regroupement d'habitats de villages vers 5 000 ans avant notre ère, et surtout les grandes cités vers – 4000.

En 1996, on en a retrouvé dans des tombes égyptiennes closes voici 3 550 ans de cela. Nous avons des traces de sa présence en Grèce dès 400 avant J.C., en Italie en 77 après J.C. et en Chine vers l'an 600. Les premières traces écrites de la présence de punaises des lits datent du onzième siècle à Strasbourg. Fait intéressant, les historiens remarquent que l'insularité protège quelque peu contre la punaise des lits. Tandis que la Chine en fait état dans ses traités médicaux dès le septième siècle, à la même époque et pour plusieurs siècles durant les traités médicaux japonais ignorent le fléau. De même que les îles Britanniques, qui ne feront mention de cette punaise que bien plus tard, seulement vers 1538. De nombreux témoignages littéraires parlent de cette calamité, notamment à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était fréquente jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, et vécue comme une fatalité, tout particulièrement dans les auberges et maisons de charité. Rahan pourrait donc avoir été piqué, mais comme c'est un vagabond qui passe d'une grotte ou d'un abri à l'autre, il ne l'aurait pas remarquée, pas plus que tous les insectes susceptibles de ponctionner le fils des âges farouches et contre lesquels son coutelas d'ivoire ne peut pas grand-chose. □

### Au Museum national d'Histoire naturelle de Paris **Mondes disparus** une exposition qui donne le vertige !

Guillaume Lecoindre, professeur d'Université au Museum national d'Histoire naturelle de Paris et qui tient la *chronique de Rahan* du bulletin *Combat laïque* depuis de nombreuses années, est co-commissaire scientifique d'une exposition d'un genre totalement nouveau inaugurée cet automne au Museum de Paris.

Grâce à la réalité virtuelle, cette dernière propose une immersion dans les mondes disparus depuis 3,5 mil-

liards d'années !

Dans une approche universaliste ancrant une narration de l'histoire naturelle sur les cinq continents, on traverse, muni d'un casque, ces 3,5 milliards d'années en 45 mn, on explore des fonds marins et des forêts tropicales, on rencontre une centaine de végétaux, plus de 120 espèces animales spectaculaires reconstituées en trois dimensions...

Une expérience en réalité virtuelle exceptionnelle qui permet de découvrir l'évolution de la Terre et du vivant !

<https://www.mnhn.fr/fr/exposition-evenement/mondes-disparus>

**« Nier le droit des Palestiniens depuis des décennies, bafouant ainsi le droit international, a ruiné la parole des "démocraties" au point de décourager et de désespérer ceux qui combattent vraiment pour la démocratie dans des pays privés de libertés. Toute bombe lâchée sur la population de Gaza est une victoire pour Poutine, tout enfant écrasé est une bénédiction pour les mollahs iraniens. »**

Pierre Dardot et Christian Laval (*Mediapart* du 13.11)